



Septième Législature

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2017



RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(PERIODE DU 1^{ER}AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017)

© OCTOBRE 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION : CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT DE LA PERIODE.....	5
I ACTIVITES PARLEMENTAIRES.....	7
1 Participation des Députés aux travaux	7
1.1 Présence aux séances plénières	7
1.2 Présence aux séances des commissions.....	7
2 Travail législatif	7
2.1 Travaux au sein des commissions permanentes	7
2.2 Travaux en séances plénières	9
2.3 Dossiers examinés.....	9
2.3.1 Lois ordinaires : 08.....	10
2.3.2 Autorisations de ratification : 16.....	10
2.3.2.1 Conventions et traités : 04	11
2.3.2.2 Accords de prêt et de financement : 12	11
2.3.3 Mise en conformité.....	12
3 Contrôle parlementaire de l'action gouvernementale	12
3.1 Questions au Gouvernement	12
3.1.1 Questions écrites	12
3.1.2 Questions orales.....	13
3.1.3 Questions d'actualité.....	14
3.2 Commissions parlementaires d'information, d'enquête et de contrôle	15
3.3 Interpellation du Gouvernement.....	16
4 Production des comptes rendus.....	16
4.1 Comptes-rendus sommaires des débats parlementaires	16
4.2 Comptes-rendus intégraux des débats parlementaires.....	16
5 Autres activités du Parlement.....	17
II - ADMINISTRATION ET GESTION DU PARLEMENT.....	17
1 Mise en œuvre des objectifs prioritaires de la législature.....	17
1.1 Réforme du système partisan	17
1.2 Sauvegarde des acquis démocratiques	18
1.3 Modernisation de l'Assemblée nationale et du travail parlementaire	19
1.3.1 Plan stratégique de développement et de modernisation de l'Assemblée nationale 2016-2024	19

1.3.2	Refonte du système informatique (SI) de l'Assemblée nationale	20
1.3.3	Renforcement de capacités des députés et du personnel parlementaire ...	21
1.4	Amélioration des conditions de travail	21
1.4.1	Relecture du statut du personnel parlementaire	21
1.4.2	Elaboration du manuel de procédures administrative, financière et comptable de l'Assemblée Nationale	22
1.4.3	Avantages accordés au personnel parlementaire	22
1.4.4	Construction de nouveaux bureaux	22
1.5	Problématique de la Communication.....	23
1.5.1	Modernisation et extension de la Radio Hémicycle	23
1.5.2	Renforcement de l'efficacité des services de presse et de communication	25
2	Gestion des ressources humaines	25
2.1	Gestion des carrières des députés et du personnel parlementaire.....	25
2.2	Renforcement du personnel administratif	26
2.3	Formation par l'Université Senghor d'Alexandrie	26
3	Couverture sociale des Députés et du personnel administratif	27
4	Activités des structures sous tutelle	27
4.1	Le Parlement des Jeunes du Bénin	27
4.2	L'Unité d'Analyse et de Contrôle de l'Exécution du Budget (UNACEB)	28
4.3	Le Projet d'appui au renforcement des capacités et la modernisation de l'Assemblée Nationale (PARCMAN)	28
5	Sécurité	29
6	Gestion des ressources financières et du matériel.....	30
6.1	Gestion des ressources financières	30
6.2.1	Acquisitions	31
6.2.2	Travaux de réfection immobilière et de construction	32
6.2.3	Entretien et réparation des matériels	33
III -	DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	33
1	Positionnement qualitatif du Parlement béninois dans l'agenda international.....	33
2	Missions à l'extérieur.....	34
2.1	Missions à l'extérieur du Président de l'Assemblée Nationale	34
2.2	Missions des autres députés	34
3	Echanges de délégations étrangères	34
4	Mise en place d'outils de dynamisation de la coopération interparlementaire	35

4.1	Réorganisation de la Cellule de la Coopération Interparlementaire (CCIP)	35
4.2	Création et animation des Groupes interparlementaires d'amitié et des Réseaux parlementaires	35
IV	AUDIENCES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	36
1	Audiences relatives à la Coopération Internationale	36
1.1	Audience avec le Directeur Général de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)	36
1.2	Audience avec l'Ambassadeur du Maroc	37
1.3	Audience avec les membres du Bureau du Comité Interparlementaire de l'UEMOA	37
1.4	Audience avec le Président de l'Assemblée Nationale de Guinée Bissau	37
1.5	Audience avec le Chargé d'Affaires de l'Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela près le Bénin	38
1.6	Audience avec le Chef de la délégation de l'Union Européenne	38
1.7	Audience avec une délégation de la Task Force sur le Schéma de la Libéralisation des Echanges de la CEDEAO	38
2	Audiences avec les organisations de la Société civile	39
2.1	Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo	39
2.2	Association des coiffeurs et esthéticiens professionnels de Porto-Novo	39
2.3	Syndicat des Diplomates, Interprètes-Traducteurs, Personnels Administratifs et Techniques du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (SYNDIPAT-MAEC)	39
3	Audiences avec les responsables d'institutions publiques et membres du Gouvernement	39
3.1	Ministre de la Santé	39
3.2	Nouveaux Ambassadeurs du Bénin	40
3.3	Stagiaires de l'Ecole Nationale Supérieure de la Police	40
4	Audience avec les Chefs traditionnels et responsables religieux	40
4.1	Roi de Imeko du Nigéria	40
4.2	Bureau de l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin	40
5	Audience avec les Opérateurs économiques : Consortium Touristes par Millions (CTM Bénin)	41
	CONCLUSION	42
	ANNEXES	43
	ANNEXE I : Tableau récapitulatif des Accords de crédits et de financement	44
	ANNEXE II : Questions au Gouvernement	46

Annexe III : Tableau récapitulatif des ateliers d'information et de sensibilisation des Députés et du personnel	51
ANNEXE IV : Liste des 85 membres du Parlement des Jeunes du Bénin.....	52
ANNEXE V : NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA)	53
ANNEXE VI : Point des missions effectuées à l'étranger par les Députés.....	63
ANNEXE VII : Tableau des audiences du Président de l'Assemblée nationale.....	77
ANNEXE VIII : COMMENT ECOUTER Radio HEMICYCLE SUR UN TELEPHONE ?	79

INTRODUCTION : CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT DE LA PERIODE

La période sous revue a été marquée par plusieurs événements sociopolitiques. Un des événements politiques majeurs est le rejet de la prise en compte du projet de révision constitutionnelle, qui fut un moment de grande polarisation de la vie politique nationale.

La période a connu des événements politiques d'un genre particulier, illustrés par des manifestations évidentes de division au sein de grands partis politiques, lesquelles ont conduit parfois à des actions en justice. La principale leçon que nous devons tirer en tant que parlementaires, c'est l'urgence de la réforme du système partisan.

Toujours au plan politique, si une accalmie a été notée dans la destitution des maires, en début de période, de nombreux autres cas sont venus nous rappeler la fragilité de notre arsenal juridique sur la décentralisation. En effet la période a été marquée par de nombreuses initiatives de destitution qui ont connu des fortunes diverses.

Au plan de la lutte contre l'impunité, la décision du Conseil des ministres de poursuivre les personnes impliquées dans des malversations au sein des entreprises publiques est une avancée notable. Dans le même registre, la population a apprécié le démarrage de l'audience relative à l'affaire ICC.

Au plan économique, une atténuation de la morosité engendrée par les effets des réformes au Nigéria été constatée suite à la rencontre des deux Chefs d'Etat dont une des conclusions est la reprise des échanges commerciaux. Il convient aussi de mentionner dans ce registre, la résurgence et l'intensification du débat sur le Franc CFA.

Au plan social, des cas d'affrontements entre populations et éleveurs peulhs transhumants ont été enregistrés dans certaines localités du Bénin avec malheureusement parfois des morts.

En termes de mouvements sociaux, si le secteur de l'éducation a connu une certaine accalmie, celui de la santé par contre s'est illustré par de nombreux mouvements de grève. L'installation du Conseil

national du dialogue social est appréciée comme une opportunité pour la consolidation des acquis démocratiques et sociaux au Bénin.

Toujours au plan social, et vu l'impact sur la sérénité au sein de la frange de la population concernée, on ne peut passer sous silence la concrétisation, de la réconciliation au sein de l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin (EPMB), marquée par l'organisation du synode général.

Au plan de la sécurité, une accalmie relative a été notée au niveau de la vindicte populaire et les vols à mains armées dans les milieux commerciaux. Par contre la quiétude des populations a été troublée par les braquages sur les axes routiers.

Au plan parlementaire, on peut noter le vote de plusieurs lois à impact sur le développement économique et social dont, notamment le Code du Numérique en République du Bénin, qui constitue une grande première en Afrique francophone. Son vote à l'unanimité est le reflet de la qualité du document initial, mais aussi le fruit des amendements pertinents apportés par nous les députés tout au long du processus de l'étude de la loi.

Enfin, la mise en œuvre du Plan stratégique de développement et de modernisation de l'Assemblée nationale (PSDMA) s'est poursuivie inlassablement aussi bien par les initiatives internes de l'Assemblée nationale que par les actions des partenaires techniques et financiers.

I ACTIVITES PARLEMENTAIRES

1 Participation des Députés aux travaux

La participation des Députés aux travaux tant en plénières qu'en commissions est variable d'un parlementaire à un autre.

1.1 Présence aux séances plénières

Au cours de la période de référence, quarante-trois (43) séances plénières ont été tenues.

L'analyse du point des présences permet de noter une quasi-constance du taux de participation des députés à ces séances par rapport à la précédente session (69,60 % contre 70%).

C'est le lieu de remercier les honorables députés qui font des efforts, en participant aux travaux des séances plénières. J'exhorte les autres à redoubler d'ardeur afin que notre mandature atteigne ses objectifs constitutionnels ainsi que ceux de la législature que nous nous sommes fixés.

1.2 Présence aux séances des commissions

Le taux de présence aux travaux en commission reste faible. Cet état de choses qui perdure au fil des législatures mérite une attention particulière de la part de chacun de nous.

2 Travail législatif

Conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de son Règlement intérieur, l'Assemblée Nationale a eu plusieurs séances, tant en commissions qu'en plénières.

2.1 Travaux au sein des commissions permanentes

Au cours de la période de référence, les commissions permanentes se sont réunies plusieurs fois pour étudier différents dossiers.

Le tableau ci-dessous fait le point de ces dossiers.

TABLEAU N°1 : RECAPITULATION DES TRAVAUX EN COMMISSIONS

SITUATIONS DES DOSSIERS COMMISSIONS	NOMBRE DE DOSSIERS			NOMBRE DE SEANCES (pour étude de dossiers au fond)
	AFFECTES A LA COMMISSION		TRAITES PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE	
	Au fond	Pour avis	Au fond	
Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme.	38	28	10	30
Commission des finances et des échanges.	17	03	13	39
Commission du plan, de l'équipement et de la production.	13	21	08	24
Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales.	08	05	04	18
Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité.	07	18	02	06
TOTAL	83	-	37	-

Au total, sur les quatre-vingt-trois (83) dossiers affectés aux commissions permanentes, trente-sept (37) ont été traités en commissions, soit un taux de traitement de 44,57 %.

Des trente-sept (37) dossiers étudiés, vingt-quatre (24) ont été adoptés en plénière ; treize (13) dossiers n'ont pu être encore examinés.

Je félicite toutes les commissions pour le travail réalisé pendant cette période. J'exhorte chacune d'elles à redoubler d'efforts au cours de la session qui vient de s'ouvrir.

2.2 Travaux en séances plénières

Quarante-trois (43) séances plénières se sont tenues au cours de la période de référence. Elles se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 2 : DETAIL DES SEANCES PLENIERES PAR SESSION

NATURE DE LA SESSION	PERIODE	NOMBRE DE SEANCES
1^{ère} session ordinaire	10 avril au 03 juillet 2017	37
4 ^{ème} session extraordinaire	24 juillet 2017 (ouverte et clôturée)	01
5 ^{ème} session extraordinaire	11 au 21 septembre 2017	04
6 ^{ème} session extraordinaire	Ouverte le 28 septembre 2017	01
TOTAL		43

2.3 Dossiers examinés

Au cours de la période sous revue, l'Assemblée Nationale a examiné plusieurs dossiers qui peuvent être regroupés en trois (03) catégories, à savoir :

- les lois ordinaires ;
- les lois portant autorisation de ratification ;
- les mises en conformité.

2.3.1 Lois ordinaires : 08

Les lois ordinaires suivantes ont été examinées :

- loi n° 2017-06 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin (13 avril 2017) ;
- loi n° 2017-07 fixant le régime des zones économiques spéciales en République du Bénin (18 avril 2017) ;
- loi n° 2017-08 portant identification des personnes physiques en République du Bénin (24 avril 2017) ;
- loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin (26 mai 2017) ;
- loi n° 2017-20 portant code du numérique en République du Bénin (13 juin 2017) ;
- loi n° 2017-27 relative à la production, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac, de ses dérivés et assimilés (14 septembre 2017) ;
- loi n° 2017-28 portant prévention, prise en charge et contrôle des hépatites B et C en République du Bénin (14 septembre 2017) ;
- loi n° 2017-29 portant sûreté radiologique et sécurité nucléaire en République du Bénin (15 septembre 2017).

2.3.2 Autorisations de ratification : 16

Des seize (16) autorisations de ratifications, on compte quatre (04) conventions et traités, douze (12) accords de prêt et de financement.

2.3.2.1 Conventions et traités : 04

Quatre (04) conventions et traités ont été votés. Il s'agit de :

- loi n° 2017-09 portant autorisation de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée à Dublin (Irlande), le 30 mai 2008 (25 avril 2017) ;
- loi n° 2017-21 portant autorisation de ratification du protocole portant amendement relatif à l'insertion de l'Accord sur la facilitation des Echanges dans l'Annexe 1 A de l'Accord instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) (15/06/2017) ;
- loi n° 2017-23 portant autorisation de ratification de la Convention MEDICRIME (19/06/2017) ;
- loi n° 2017-24 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Acte du 14 décembre 2015 (19/06/2017).

2.3.2.2 Accords de prêt et de financement : 12

Au cours de la période de référence, l'Assemblée Nationale a autorisé douze (12) accords de prêt et de financement, couvrant, entre autres, les secteurs de l'énergie, du développement rural et agricole, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, des infrastructures routières, de l'éducation et des ressources forestières. L'annexe 1 donne le détail de ces différentes lois.

Il importe de souligner que les douze (12) accords de prêt et de financement ont permis de mettre à la disposition du Gouvernement, pour cette période de référence, la somme de cent cinquante-trois milliards cent trente-neuf millions sept cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt (**153 139 755 580**) Francs CFA pour la mise en œuvre de sa politique de développement.

2.3.3 Mise en conformité

Le jeudi 21 septembre 2017, l'Assemblée Nationale a procédé à la mise en conformité à la Constitution, de la loi n° 2017-04 modifiant et complétant la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

3 Contrôle parlementaire de l'action gouvernementale

Aux termes des dispositions de l'article 113 de la Constitution, l'Assemblée Nationale a également pour mission de contrôler l'action du Gouvernement. Ce contrôle s'effectue à travers :

- les questions que l'Assemblée Nationale adresse au Gouvernement (questions écrites, questions orales et questions d'actualité) ;
- les commissions parlementaires d'information, d'enquête, et de contrôle ;
- les interpellations.

3.1 Questions au Gouvernement

3.1.1 Questions écrites

Au cours de la période de référence, l'Assemblée nationale a enregistré dix (10) questions écrites posées par les députés et transmises au Gouvernement conformément aux dispositions de l'article 111.1 du règlement intérieur du Parlement. (Voir annexe II.1).

Parmi ces questions et celles antérieures, aucune n'a connu de réponses de la part des membres du Gouvernement concernés.

Il convient de rappeler qu'en application des dispositions de l'article 112.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, les Ministres doivent répondre aux questions écrites dans un délai de trente (30) jours à compter de leur transmission. Toutefois, ils peuvent solliciter à titre exceptionnel afin de rassembler les éléments de

réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder trente (30) jours. Passé ce délai, les questions écrites qui n'auront pas connu de réponses peuvent faire l'objet d'une interpellation conformément aux dispositions de l'article 113.2 du Règlement intérieur.

Dans le but de donner satisfaction aux députés auteurs des questions écrites, deux lettres de relance ont été adressées aux ministres concernés comme je l'avais mentionné dans mon dernier rapport d'activités. Il s'agit des lettres n° 2038-16/AN/SGA/DSL/SCRB du 14 octobre 2016 et n° 0110-17/AN/SGA/DSL/SSQ/DSQ du 16 Janvier 2017. A ce jour, lesdites correspondances sont demeurées sans suite. En conséquence, J'ai instruit les services compétents aux fins d'une nouvelle relance en direction du Gouvernement.

3.1.2 Questions orales

Les députés ont adressé au Gouvernement, au cours de la même période, vingt-deux (22) questions orales avec débat et une(01) question orale sans débat (Voir Annexe II.2).

Aucune d'entre elles n'a fait l'objet de débat au cours de la période de référence.

Cependant douze (12) questions antérieures à la période de référence ont fait l'objet de débat au cours de quatre (04) séances plénières.

Il s'agit des questions orales avec débat relatives :

- a)** à la location de groupes électrogènes ;
- b)** aux démolitions anarchiques qui s'opèrent en violation de la loi n° 2013-01 portant Code foncier et domanial en République du Bénin ;
- c)** aux installations de la NOCIBE ;

- d)** au financement des besoins du centre hospitalier universitaire des Départements du Borgou et de l'Alibori dans le cadre de son partenariat avec le centre hospitalier régional d'Orléans ;
- e)** aux mesures de gratuité de la césarienne ;
- f)** à la délimitation des unités administratives en République du Bénin ;
- g)** à la gestion des logements sociaux ;
- h)** au sort des communes sans routes pavées ;
- i)** à l'évaluation du projet de construction des logements sociaux ;
- j)** à l'approvisionnement en eau potable dans les communes de Dassa-Zoumè, Glazoué et Savalou ;
- k)** à la mauvaise gestion de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- l)** à l'accessibilité à l'eau potable et sa disponibilité pour les populations des départements des Collines.

3.1.3 Questions d'actualité

Au cours de la période, l'Assemblée Nationale a enregistré douze (12) questions d'actualité (Voir Annexe II.3). Parmi elles et celles qui étaient en instance, huit (08) ont fait l'objet de débat au cours de trois (03) séances plénières.

Il s'agit des questions d'actualité relatives :

- a)** à la diminution du prix de transport de la tonne de coton ;
- b)** à la lenteur dans l'évacuation et l'égrenage du coton graine dans l'Atacora et le risque de mouille de coton ;
- c)** aux difficultés d'évacuation du coton produit vers les usines ;

- d)** à la situation administrative de deux cent trente (230) agents mis à la disposition de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) ;
- e)** à la liquidation de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) ;
- f)** à la situation de certains agents de la SONAPRA, de l'ONASA et des Jeunes Volontaires d'Expertise Professionnelle (JVEP) ;
- g)** à la gestion déléguée de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) ;
- h)** à la proposition de mise en concession du Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU).

Par ailleurs, au cours de la même période, deux(02) autres questions d'actualité ont été transformées en questions orales sans débat sur décision de la Conférence des Présidents en sa séance du 11 mai 2017.

Il s'agit des questions relatives :

- à la situation sanitaire critique à Madécali dans la Commune de Malanville ;
- au transit des produits nocifs sur le territoire national.

Lesdites questions ne sont pas encore examinées.

3.2 Commissions parlementaires d'information, d'enquête et de contrôle

Au cours de la période de référence, l'Assemblée Nationale a mis en place deux (02) commissions parlementaires d'information, d'enquête et de contrôle.

Il s'agit des commissions parlementaires d'information, d'enquête ou de contrôle relatives :

- aux projets électriques de Maria-Gléta (CAI, APR et AGREKKO) [**Décision n° P. 2017-01 du 05 juillet 2017**] ;
- à la gestion du Fonds d'Aide à la Culture (FAC) [**Décision N° P. 2017-02 du 05 juillet 2017**].

Aucune d'elles n'a encore déposé son rapport. Celle relative au Fonds d'Aide à la Culture a plutôt demandé une prorogation de délai qui lui a été accordée à la séance plénière du 21 septembre 2017. C'est le lieu d'inviter ces commissions à faire preuve de diligence pour déposer les rapports aux fins de leur examen au cours de cette session.

3.3 Interpellation du Gouvernement

L'Assemblée Nationale n'a enregistré aucune demande d'interpellation du Gouvernement au cours de la période.

4 Production des comptes rendus

4.1 Comptes-rendus sommaires des débats parlementaires

Tous les comptes-rendus sommaires des débats parlementaires concernant la période de référence ont été rédigés, examinés et adoptés en séances plénières. Les versions définitives de ces comptes-rendus sont disponibles et peuvent être consultées à tout moment.

Dans ce même registre, le troisième numéro du Recueil des comptes-rendus sommaires est en cours d'édition.

4.2 Comptes-rendus intégraux des débats parlementaires

Les comptes-rendus intégraux des débats parlementaires se rapportant à la période de référence sont en cours d'élaboration au niveau des services techniques.

Il est à noter cependant que le cinquième numéro du Journal des débats parlementaires (JDP) est en cours d'édition et sera distribué en temps opportun.

5 Autres activités du Parlement

L'Assemblée Nationale a mené plusieurs autres activités au cours de la période sous revue.

Il s'agit notamment de :

- l'examen et de l'adoption du rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale couvrant la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017 (**séance plénière du 11 avril 2017**) ;
- la désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la commission de supervision du Recensement initial Administratif à Vocation d'Identification de la Population (RAVIP) [**séance plénière du 24 juillet 2017**] ;
- le lancement officiel du Réseau International des Parlementaires pour la Paix (**26/06/2017 à l'hémicycle**) ;
- la tenue de l'Assemblée générale des Anciens Parlementaires du Bénin (**05 juillet 2017**) ;
- L'élaboration du Budget de l'Assemblée nationale gestion 2018lequela été adopté au cours de la séance plénière du 2 octobre 2017 ;

II - ADMINISTRATION ET GESTION DU PARLEMENT

Les activités d'administration du Parlement seront essentiellement articulées autour des objectifs prioritaires de la législature. La gestion optimale des ressources de l'institution participe de la réalisation de ces objectifs.

1 Mise en œuvre des objectifs prioritaires de la législature

1.1 Réforme du système partisan

La vision de l'Assemblée nationale pour une réforme du système partisan, inscrite dans l'axe N° 1 du Plan stratégique de

développement et de modernisation de l'Assemblée nationale, avait été mise en veilleuse suite à l'annonce faite par le Gouvernement de s'engager sur le même sujet, dans le projet de révision constitutionnelle.

Après le rejet par l'Assemblée Nationale de la prise en compte dudit projet, j'ai fait reprendre les réflexions entamées depuis le début de cette législature sur la réforme du système partisan.

A cet effet, un Comité des réformes institutionnelles a été mis sur pied avec pour mission de mener des réflexions en vue de la mise en œuvre de la réforme sur le renforcement du système partisan au Bénin. Ce même Comité est chargé de se pencher sur la révision du Code électoral prenant en compte la représentation de la femme au Parlement et les conclusions de notre atelier du 2 mars 2017 à Grand-Popo. Ses travaux se poursuivent et devront aboutir à des propositions de loi à soumettre à la plénière.

1.2 Sauvegarde des acquis démocratiques

L'Assemblée nationale, saisie de la proposition de loi portant révision de la Constitution du 11 Décembre 1990 a, conformément aux dispositions de ladite Constitution et à celles de son Règlement intérieur, examiné la recevabilité de la proposition de loi portant cette révision. Par un vote émis le 4 avril 2017, une majorité de 60 députés a souhaité que la proposition de loi fût déclarée recevable ; cette majorité était toutefois insuffisante au regard de l'article 154 alinéa 2 de la Constitution qui impose, en pareille circonstance, une majorité qualifiée des trois quarts des membres composant l'Assemblée nationale.

1.3 Modernisation de l'Assemblée nationale et du travail parlementaire

1.3.1 Plan stratégique de développement et de modernisation de l'Assemblée nationale 2016-2024

Afin de garantir la mise en œuvre efficiente et le suivi du Plan stratégique de développement et de modernisation de l'Assemblée nationale, j'ai mis sur pied un comité spécial chargé du suivi de la mise en œuvre du PSDMA.

Aussi, dans l'esprit de la démarche participative qui sous-tend la gestion de la législature, j'ai chargé des collègues députés du suivi spécial des composantes spécifiques du plan stratégique de développement et de modernisation, en fonction du domaine de compétence de chacun.

Il s'agit pour eux de veiller à lever toute situation de blocage et de proposer toute action nécessaire à l'atteinte des objectifs de la composante dans le délai. Les travaux de ces derniers, associés aux activités du Comité de suivi ont permis de réaliser des avancées dans la mise en œuvre des axes stratégiques du PSDMA.

Je voudrais en cette occasion remercier ces collègues dont les diligences ont permis une évolution notable des dossiers relatifs à Internet, l'extension de la radio, la construction du nouveau bâtiment au Palais des gouverneurs, l'assurance retraite des députés et la révision du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Je voudrais ajouter que par lettre en date du 5 avril 2017, le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a confirmé que son organisation accompagnera l'Assemblée nationale dans la mise en œuvre du PSDMA, notamment en son axe 3 *relatif au développement des systèmes d'information, du numérique et des échanges d'information entre les médias et l'Assemblée nationale*. A cet effet, le Secrétaire général de l'UIT a désigné les points focaux pour l'opérationnalisation de cet accompagnement.

De même le Sénat français nous a informés de sa disponibilité à accueillir une délégation de l'Assemblée nationale dans le cadre des échanges et du renforcement des capacités dans le domaine de la communication.

Enfin, conformément à l'intérêt marqué pour l'axe stratégique 9, relatif à la **Promotion du genre et des droits humains**, l'UIP financera intégralement un séminaire international sur la représentation des femmes dans les instances de décision, dans le courant du premier trimestre 2018.

1.3.2 Refonte du système informatique (SI) de l'Assemblée nationale

La refonte du Système d'information de l'Assemblée nationale, énumérée au nombre des actions de l'axe stratégique n° 3 du PSDMA, a été confiée à l'Agence Béninoise des Technologies de l'Information et de la Communication (ABETIC), dans le cadre d'un partenariat d'exécution avec le Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication sollicité par l'Assemblée nationale.

Suite à l'état des lieux réalisé, le projet de refonte présenté par l'ABETIC comprend :

- Le déploiement d'une infrastructure réseau et d'une connexion internet haut-débit et sécurisée ;
- La réalisation d'un site internet moderne, interactif, responsif et ergonomique qui sera une véritable plateforme d'accès aux ressources parlementaires et un outil de communication entre les députés et le peuple ;
- La mise en place d'outils et de logiciels métiers ;
- La sécurisation et la protection du système et de la vie privée des utilisateurs.

Je suis heureux de vous annoncer que la première phase de la refonte du Système d'information de l'Assemblée nationale est

achevée avec le câblage des bâtiments pour le déploiement de la connexion Internet haut débit (fibre optique) dans toute l'Assemblée Nationale ainsi que la mise en place de l'intranet et l'amélioration du site web existant à l'adresse www.assemblee-nationale.bj.

1.3.3 Renforcement de capacités des députés et du personnel parlementaire

Dans le but de renforcer les capacités de production législative et de contrôle du Parlement, plusieurs ateliers et séminaires ont été organisés à l'intention des honorables députés et du personnel parlementaire. Ces ateliers ont porté sur des thématiques diverses telles que le règlement définitif du budget général de l'État, le Code pénal, le tabac, les hépatites et les Droits de l'homme. L'Annexe III donne les détails de ces ateliers.

Aussi, avec le soutien financier et technique de l'Union Interparlementaire (UIP), un atelier de formation sur la rédaction législative a été organisé au profit du personnel parlementaire et de certains honorables députés, du 26 et 28 septembre 2017 au Palais des Gouverneurs.

1.4 Amélioration des conditions de travail

1.4.1 Relecture du statut du personnel parlementaire

Dans le cadre de la modernisation de la fonction publique parlementaire, il a été procédé, avec l'appui d'AWEPA, à l'audit organisationnel de l'administration parlementaire. Cet audit a permis d'élaborer un nouveau cadre organique du Secrétariat général administratif qui sera soumis au Bureau de l'Assemblée Nationale pour examen avant sa mise en œuvre.

De même, le comité chargé de la relecture du statut du personnel parlementaire a achevé ses travaux. Une proposition de loi portant Statut des agents de la fonction publique parlementaire sera soumise à la plénière après étude par la Commission des lois. Cette nouvelle loi consacrera une valorisation de la fonction parlementaire.

1.4.2 Elaboration du manuel de procédures administrative, financière et comptable de l'Assemblée Nationale

Par décision n° 2017-67/AN/PT du 14 juin 2017, j'ai mis sur pied un comité chargé d'élaborer l'avant-projet de Manuel de procédures administrative, financière et comptable de l'Assemblée Nationale. Ledit comité, présidé par le Premier Questeur, est à pied d'œuvre pour l'élaboration de ce document qui sera soumis à la Commission des lois avant son approbation en plénière.

1.4.3 Avantages accordés au personnel parlementaire

Plusieurs avantages, accordés de manière exceptionnelle au personnel de l'Assemblée Nationale, ont été formalisés par décision en vue de constituer des acquis. Cette mesure vise à renforcer la motivation des agents parlementaires et améliorer les conditions de travail. Il s'agit notamment du bonus de fin d'année accordé au personnel ainsi que l'extension de la prime de carburant aux autres catégories du personnel.

Aussi, le Bureau de l'Assemblée Nationale a-t-il accédé à certaines doléances du personnel, notamment l'augmentation de 25% de la prime de risque, de la prime de sujétion et de la prime vestimentaire, laquelle a été prise en compte dans l'élaboration du budget de l'Assemblée Nationale gestion 2018.

Par ailleurs, dans le but d'assurer le suivi sanitaire rapproché des députés et du personnel parlementaire et fournir les premiers soins, un service médical est ouvert à l'Assemblée nationale. Cette unité, dotée d'un médecin et de personnel hospitalier, est équipée en matériel sanitaire et en médicaments de première nécessité.

1.4.4 Construction de nouveaux bureaux

Les travaux de construction et d'équipement du nouveau bâtiment destiné à servir de bureaux aux honorables députés sont achevés et le mobilier est en cours de livraison. Il convient de rappeler que le bâtiment proposé comprend 9 bureaux pour responsables avec

toilettes, 9 secrétariats, 33 bureaux banalisés, 16 bureaux VIP, 6 salles d'attente et 3 salles de réunion. Il permettra d'améliorer les conditions de travail des députés.

1.5 Problématique de la Communication

1.5.1 Modernisation et extension de la Radio Hémicycle

L'axe stratégique n° 3 du PSDMA prévoit entre autres actions, l'extension des fréquences de la Radio Hémicycle pour assurer une couverture nationale.

A cet effet, le processus précédemment enclenché s'est poursuivi et a permis à l'Assemblée Nationale d'obtenir vingt (20) fréquences relais sur l'ensemble du territoire national à l'issue d'une tournée de validation organisée par l'Assemblée Nationale conjointement avec la HAAC, l'ORTB et le Ministère de l'économie numérique.

Les 20 Communes idéales pouvant servir de sites de réémission pour assurer la couverture nationale par radio Hémicycle, identifiées et repérées par leurs coordonnées géographiques et leurs positions par rapport à la mer sont :

- | | |
|------------------|---------------|
| 1. Abomey-Calavi | 11. Kétou |
| 2. Sèhouè | 12. Savè |
| 3. Abomey | 13. Bassila |
| 4. Agamè | 14. Kouandé |
| 5. Dassa-Zounmè | 15. Tanguiéta |
| 6. Parakou | 16. Nikki |
| 7. Djougou | 17. Bembèrèkè |
| 8. Kandi | 18. Banikoara |
| 9. Malanville | 19. Pobè |
| 10. Natitingou | 20. Bantè |

Suite à une mission d'expertise auprès des fabricants et des experts européens en la matière, plusieurs architectures techniques ont été suggérées. L'option la plus économique à moyen et long terme, et la plus efficiente consiste à installer à Porto-Novo une station terrienne de montée satellitaire en bande KU, propre à l'Assemblée nationale et

sa réception par des VSAT sur les 20 sites retenus. Des systèmes de réémission en FM implantés sur les 20 sites à l'intérieur du Bénin permettront aux populations de nous écouter par champs hertziens FM sur les postes radios classiques sur toute l'étendue du territoire national.

Avec le choix de l'implantation d'une station terrienne de montée satellitaire, l'Assemblée nationale pourra passer à la diffusion télévisuelle de ses activités sans faire de nouvelles dépenses au titre des équipements d'émission, à part l'élargissement de la bande passante négocié pour le segment spatial de radio hémicycle.

Cette option permettrait à l'Assemblée nationale de jouer pleinement son rôle régalien, en préservant sa liberté et sa souveraineté.

Malheureusement, pour des raisons d'ordre budgétaire, nous avons dû surseoir à la mise en œuvre de ce projet.

Toutefois, tout a été mis en œuvre pour rendre opérationnel le second volet du projet qui consiste à écouter Radio Hémicycle partout dans le monde (y compris au Bénin) en utilisant un téléphone ou une tablette Android comme poste radio.

J'ai le plaisir de vous annoncer que notre radio peut désormais être captée dans le monde entier, à partir de notre site web comme par le passé (ce qui est très lourd), mais, en plus, sur un téléphone portable qui se transforme en poste radio grâce à la mise en place d'une application spécifique dédiée.

Il est donc possible de suivre les activités des Députés où que l'on soit. Pour ce faire, il suffit d'installer le module de radio Hémicycle sur son téléphone ou sur sa tablette Android. (Annexe VIII)

Il est également prévu une amélioration des grilles de programmes de la radio Hémicycle en se fondant sur des modèles de radios thématiques et parlementaires de la sous-région et d'ailleurs.

1.5.2 Renforcement de l'efficacité des services de presse et de communication

En vue de renforcer l'efficacité de la presse, l'Assemblée Nationale a appuyé l'organisation de deux ateliers de formation au profit des journalistes parlementaires et cadres des télévisions partenaires. Lesdits ateliers ont été organisés par le Réseau des Journalistes Accrédités au Parlement (REJAP). Le premier s'est déroulé du 8 au 10 juin 2017 à Bohicon sur le thème *"Les usages et les enjeux des nouveaux médias pour une meilleure couverture des activités parlementaires"*. Le second, au profit des cadres de télévisions, s'est tenu du 30 au 31 Août 2017 à Ouidah sur le thème : « *Les obligations et responsabilités pour une meilleure prise d'image* ».

2 Gestion des ressources humaines

2.1 Gestion des carrières des députés et du personnel parlementaire

Au cours de la période sous revue, la gestion et le suivi des avantages aussi bien des députés que du personnel se sont traduits par la liquidation régulière et à bonne date des indemnités parlementaires, des salaires et des divers avantages auxquels a droit chaque député et agent.

En ce qui concerne la gestion de la carrière du personnel du secrétariat général administratif, j'ai créé par décision n° 2017-44/AN/PT/Q/SGA/DQ/SPS en date du 14 mars 2017, une commission d'avancement et de reclassement. La particularité de la mission assignée à cette commission est de procéder à l'étude de la situation administrative des agents ayant déposé de nouveaux diplômes. La commission a terminé ses travaux et déposé son rapport dont copie est donnée aux membres du Bureau pour examen.

Dans le but de moderniser la gestion du personnel parlementaire, j'ai autorisé l'archivage numérique des dossiers aussi bien des députés que du personnel. Les équipements à acquérir à cette fin sont en attente de livraison par les fournisseurs. Néanmoins, les travaux ont

débuté et se poursuivent par les prestataires et fonctionnaires parlementaires.

2.2 Renforcement du personnel administratif

Dans l'objectif de renforcer les services de l'administration parlementaire, des nominations de cadres ont été effectuées au Secrétariat général administratif, notamment aux postes d'assistants de commissions, au service de la trésorerie et à l'Unité d'Analyse et de Contrôle de l'Exécution du Budget.

Un léger réaménagement est également intervenu au niveau du cabinet dans la période sous revue.

Par ailleurs, il est à noter que les nouveaux agents recrutés pour renforcer le Secrétariat général administratif sont en attente d'être déployés dans les différents services à l'issue de la période d'essai.

2.3 Formation par l'Université Senghor d'Alexandrie

Un accord a été signé avec l'Université Senghor pour la mise en œuvre du Programme de master en « Droit et Gestion des organes démocratiques de l'Etat » piloté par ladite université.

Le processus de sélection des agents devant bénéficier de cette formation est en cours. A l'issue du processus, la liste des agents retenus sera communiquée aux responsables du programme pour le démarrage de la formation. Celle-ci s'inscrivant dans le cadre du partenariat établi entre nos institutions, sous la conduite de feu Professeur Amoussouga de Campus Senghor au Bénin. Il faut préciser que dans le souci de diversifier les origines des candidats, l'Université Senghor a également saisi les dirigeants des autres institutions démocratiques du Bénin.

3 Couverture sociale des Députés et du personnel administratif

Deux compagnies d'assurance NSIA-Bénin et SAHAM Bénin, relativement aux deux types d'assurances '' maladie groupe'' et '' Prévoyance-décès collective'' souscrits au profit des députés et du personnel administratif continuent de fournir leurs prestations contractuelles.

Quant à la retraite complémentaire, sa mise en œuvre se poursuit et des prélèvements continuent d'être opérés en vue de permettre aux députés qui ne sont plus réélus à la fin de leur mandat de jouir d'une retraite paisible.

Dans le souci d'une meilleure satisfaction des assurés, il a été créé par décision n° 2015-52/AN/PT/SGA en date du 18 novembre 2016 une commission chargée de mener des réflexions et analyses en vue des propositions d'amélioration des contenus des contrats d'assurance des députés. Ladite commission n'a pas déposé son rapport à ce jour. Par contre, le Comité Technique chargé de comparer les propositions de la Caisse Mutuelle de Prévoyance Sociale (CMPS) et les contrats d'assurance en vigueur à l'Assemblée Nationale, créé par décision n° 2017-48/N/PT/SGA du 30/03/2017 a déposé le rapport de ses travaux. Il en découle qu'il faudra améliorer le contenu du contrat actuellement en vigueur avec la NSIA Assurance Vie.

4 Activités des structures sous tutelle

4.1 Le Parlement des Jeunes du Bénin

Préalablement à la clôture de la première mandature, le jeudi 24 août 2017, l'Assemblée Nationale a procédé au renouvellement du Parlement des Jeunes du Bénin. A cet effet, les postulants dont les dossiers ont été retenus suite à l'appel à candidature lancé par le Secrétaire Général administratif de l'Assemblée Nationale ont été soumis à un test écrit de culture générale le 1^{er} juillet 2017.

A l'issue de ce test, les 85 candidats les plus méritants des différents départements suivant un quota prédéfini ont été déclarés

admis (Voir annexe IV). La cérémonie d'installation de la deuxième mandature du Parlement des Jeunes du Bénin suivie de la mise en place de son Bureau s'est déroulée du 4 au 6 septembre 2017 au Palais des Gouverneurs.

4.2 L'Unité d'Analyse et de Contrôle de l'Exécution du Budget (UNACEB)

Au cours de la période sous revue, l'UNACEB a, sous la supervision du Secrétariat général administratif et avec l'appui du PNUD et du PARCMAN, mené plusieurs activités dont :

- la réalisation d'un état des lieux suivi de propositions pour la redynamisation de l'Unité ;
- l'élaboration de deux documents à savoir le recueil des Programmes d'investissements publics et la compilation des recommandations des députés relatives au budget de l'Etat, gestion 2017 ;
- l'organisation en mai 2017 d'un atelier sur le renforcement des capacités des assistants de commission et autres cadres parlementaires pour l'amélioration de la qualité des rapports de commission.

4.3 Le Projet d'appui au renforcement des capacités et la modernisation de l'Assemblée Nationale (PARCMAN)

Le Projet d'appui au renforcement des capacités et à la modernisation de l'Assemblée Nationale (PARCMAN) est impliqué dans la mise en œuvre de plusieurs activités, notamment l'atelier de formation et d'information des députés sur le contenu du projet de loi de Règlement, gestion 2015 et l'atelier de renforcement des capacités sur la production des rapports de commission.

Le PARCMAN a également appuyé l'UNACEB dans l'élaboration et la publication des rapports périodiques sur le suivi des Projets d'Investissements Publics (PIP) relatifs au budget général de l'Etat, gestion 2017 et des rapports périodiques sur le suivi de la mise en œuvre

des recommandations des députés sur l'exécution du budget de l'Etat 2017.

En outre, le PARCMAN participe pleinement aux activités du Comité de suivi de la mise en œuvre du PSDMA.

5 Sécurité

Pendant la période sous revue, les différentes actions menées dans le cadre de la défense et de la sécurité se présentent comme suit :

- La sécurisation au quotidien de l'institution parlementaire et de ses bureaux annexes ;
- Le renouvellement du corps de sécurité avec une forte représentation de la gent féminine parmi les nouveaux arrivants.
- Le déploiement des éléments du Groupe de Sécurité pour des missions de recherche de renseignements au profit du Parlement ;
- Le recyclage périodique des éléments de la section de protection rapprochée du Président de l'Assemblée Nationale.

Aussi, en vue de renforcer les capacités des éléments du Groupe de sécurité de l'Assemblée Nationale, il a été organisé deux séances de tir à Toffo pour développer la précision au tir et une bonne maîtrise des armes.

Enfin, par décision n° 2017-76/AN/PT/SGA/SGAA du 8 septembre 2017, j'ai mis sur pied un Comité chargé de réfléchir et de faire des propositions sur les questions de sécurité à l'Assemblée Nationale en vue de son amélioration.

6 Gestion des ressources financières et du matériel

6.1 Gestion des ressources financières

Elle concerne la période allant du 1^{er} Avril au 30 Septembre au titre de la gestion 2017.

A cet effet, il convient de rappeler que le crédit disponible à la veille de la période de référence s'élève à neuf milliards neuf cent neuf millions deux cent onze mille cinq cent soixante-treize **(9.909.211.573)** francs CFA.

Du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2017, le montant total des engagements de crédits est de six milliards deux cent soixante-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-seize **(6.272.890.476)** francs CFA, soit un taux d'exécution de **63,30%** par rapport au crédit disponible. Ce montant ajouté à celui des engagements de la période antérieure, soit quatre milliards cent quarante-sept millions deux cent trente un mille dix-huit **(4.147.231.018)** francs CFA, donne un engagement global de crédits de dix milliards quatre cent vingt millions cent vingt un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze **(10.420.121.494)** francs CFA au 30 septembre 2017, soit un taux d'exécution global de **74,13%** des crédits annuels ouverts pour l'année 2017.

La différence entre les crédits inscrits et les crédits engagés au 30 septembre est donc de trois milliards six cent trente-six millions trois cent vingt un mille quatre-vingt-dix-sept **(3.636.321.097)** francs CFA.

Les paiements effectués au cours de la période s'élèvent à la somme de cinq milliards neuf cent quatre-vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-trois **(5 984 884 463)** francs CFA soit 95,4% des crédits engagés sur la même période et qui s'élèvent à six milliards deux cent soixante-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-seize **(6 272 890 476)** francs CFA.

Ces paiements ajoutés à ceux de la période précédente qui s'élèvent à la somme de deux milliards sept cent six millions six cent

onze mille trois cent soixante-neuf (**2 706 611 369**) francs CFA, portent les paiements pour compter de l'année 2017 à la somme de huit milliards six cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-deux (**8 691 495 832**) francs CFA soit 83,41% des crédits engagés sur la même période et qui s'élèvent à dix milliards quatre cent vingt millions cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze CFA (**10 420 121 494**)francs CFA.

Les ressources directement mises à la disposition de l'Assemblée Nationale par le Ministère de l'Economie et des Finances au cours de la période s'élèvent à six milliards six quatre-vingt-huit millions sept cent vingt et un mille cinq cent (**6 688 721 500**) francs CFA contre la somme de sept milliards vingt-huit millions deux cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-seize (**7 028 221 296**) francs CFA attendues.

Ce montant ajouté à ceux de la période précédente qui s'élèvent à la somme de (**3 920 610 750**) trois milliards neuf cent vingt millions six cent dix mille sept cent cinquante francs CFA porte les ressources mises à la disposition de l'Assemblée Nationale au titre de 2017 à la somme globale de dix milliards six cent neuf millions trois cent trente-deux mille deux cent cinquante (**10 609 332 250**) francs CFA soit 75,48 % des crédits inscrits au titre de 2017 et qui s'élèvent à quatorze milliards cinquante-six millions quatre cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-onze (**14 056 442 591**) francs CFA. Il reste donc au titre de 2017 un montant de trois milliards quatre cent quarante-sept millions cent dix mille trois cent quarante un (**3 447 110 341**) francs CFA soit 24,52 % du montant inscrit au budget.

6.2. Gestion des matériels et des immeubles

Au cours de la période de référence, l'Assemblée Nationale a acquis plusieurs biens meubles, effectué des travaux de réfection immobilière et procédé à l'entretien et à la réparation de matériels.

6.2.1 Acquisitions

Elles concernent essentiellement les mobiliers de bureau, les matériels informatiques et autres fournitures de bureau.

– **Mobiliers de bureau**

Quelques mobiliers de bureau ont été acquis au profit aussi bien des responsables politiques qu'administratifs et des agents de l'administration parlementaire. Parmi ces acquisitions, nous pouvons citer celles concernant les bureaux, notamment les fauteuils directeurs, les fauteuils secrétaires, les chaises visiteurs et les armoires métalliques.

– **Matériels bureautiques et informatiques**

Plusieurs matériels informatiques ont été acquis au profit du personnel administratif et des responsables politico-administratifs. Il s'agit des ordinateurs complets avec accessoires et autres fournitures de bureau.

6.2.2 Travaux de réfection immobilière et de construction

Quelques travaux de réfection immobilière ont été réalisés. Nous pouvons citer entre autres :

- la Remise en service de l'éclairage de l'espace vert du Palais des Gouverneurs ;
- la Réhabilitation et renforcement de la ligne électrique qui relie la cabine du transformateur de la SBEE au circuit de distribution du Palais des Gouverneurs ;
- la Réparation des toitures et réalisation d'étanchéités pour le Bâtiment abritant le bureau du Président de l'Assemblée Nationale, la salle Polyvalente et la Cantine de l'Assemblée Nationale ;
- la réalisation de la forme dallage et reprise des dalettes cassées au Secrétariat Général Administratif ;
- la réalisation de grilles métalliques pour le parking des motos au Secrétariat Général Administratif ;

- la réalisation de panneaux de signalisation pour le parking au Secrétariat Général Administratif ;
- le suivi des travaux de construction d'un bâtiment à usage de bureau pour les députés au Palais des Gouverneurs ;
- le suivi de la maintenance des véhicules du parc automobile de l'Assemblée Nationale ;
- le suivi des services d'assurances à l'occasion des sinistres enregistrés au cours des accidents de circulation avec les véhicules de l'Assemblée Nationale.

6.2.3 Entretien et réparation des matériels

L'entretien et la réparation des matériels ont concerné les véhicules du parc automobile et les équipements tels que les photocopieurs, les climatiseurs et les groupes électrogènes.

III - DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Le développement de la diplomatie parlementaire passe essentiellement par le positionnement qualitatif du Parlement béninois dans l'agenda international. Il passe aussi par la participation qualitative aux rencontres internationales et la mise en place d'outils en vue de dynamiser les échanges interparlementaires.

1 Positionnement qualitatif du Parlement béninois dans l'agenda international

Le positionnement qualitatif de l'Assemblée Nationale s'est renforcé par la participation de notre Parlement à d'importantes rencontres internationales.

S'agissant toujours du positionnement qualitatif du Parlement béninois dans l'Agenda international, le Bénin a eu l'honneur d'abriter, les 3 et 4 mai 2017, la réunion de la Commission de l'Education, de la

Communication et des Affaires culturelles de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (CECAC-APF).

Enfin, il me paraît utile de mentionner que nous avons abrité le Séminaire parlementaire sur les droits de l'homme, organisé par l'Assemblée Nationale du Bénin avec l'appui de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et qui s'est déroulé à Cotonou les 18 et 19 mai 2017. Ce séminaire d'information sur l'implication des Parlements dans le suivi de l'examen périodique universel (EPU) et les institutions nationales des Droits de l'Homme (INDH) a rassemblé, outre les députés béninois, des parlementaires venus de différents pays de la Francophonie, dont Madagascar, la France et le Sénégal.

2 Missions à l'extérieur

2.1 Missions à l'extérieur du Président de l'Assemblée Nationale

Au plan des activités internationales, le Président de l'Assemblée Nationale a pris part à neuf **(09)** rencontres (voir annexe VI).

2.2 Missions des autres députés

La période de référence a enregistré la participation de cinquante **(58)** autres membres de l'Assemblée Nationale à trente **(36)** missions à l'extérieur, dont douze **(12)** statutaires et vingt-quatre **(24)** non statutaires (Voir **annexe V-3**). Il est à noter que certains députés n'ont pas pu se rendre disponibles pour effectuer les missions pour lesquelles ils ont été désignés.

3 Echanges de délégations étrangères

Du 8 au 12 mai, une délégation de députés centrafricains a séjourné au Bénin dans le cadre d'une visite de travail et d'échange.

De même, dans la période du 15 au 20 septembre 2017, le Parlement béninois a reçu la visite d'une délégation sénatoriale haïtienne. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la refonte du code

pénal haïtien en vue d'y insérer des éléments relatifs à la répression d'actes de sorcellerie.

4 Mise en place d'outils de dynamisation de la coopération interparlementaire

4.1 Réorganisation de la Cellule de la Coopération Interparlementaire (CCIP)

La réorganisation de la Cellule de la Coopération Interparlementaire de l'Assemblée nationale est l'une des actions majeures envisagées en vue d'améliorer la coopération interparlementaire. Le Comité chargé d'analyser le fonctionnement de la cellule a recommandé entre autres :

- Le renforcement de la CCIP en ressources humaines et matérielles ;
- La réorganisation de la cellule autour d'un cahier de charges bien défini ;
- L'érection de la cellule au rang de direction.

Cette réorganisation sera prise en compte dans la mise en œuvre du nouveau cadre organique du Secrétariat Général Administratif.

4.2 Création et animation des Groupes interparlementaires d'amitié et des Réseaux parlementaires

Au cours de la période sous-revue, l'Assemblée Nationale a enregistré la création de deux nouveaux Groupes interparlementaires d'Amitié. Il s'agit du Groupe interparlementaire d'amitié Bénin-Arabie Saoudite et du Groupe interparlementaire d'amitié Bénin-Maroc. Ceux-ci portent à 22 le nombre de Groupes interparlementaires d'amitié constitués au cours de la législature.

En ce qui concerne les Réseaux parlementaires, il convient de mentionner la création de deux nouveaux réseaux à savoir le Réseau béninois des parlementaires pour la nutrition et le Réseau des parlementaires pour la paix.

Enfin, dans le but d'améliorer l'animation des Groupes et réseaux interparlementaires, j'ai mis sur pied, par décision numéro 2017-77/AN/PT/SGA/SGAA du 8 novembre 2017, un comité chargé de faire des propositions pour une meilleure efficacité de ces organes d'appui.

IV - AUDIENCES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Au cours de la période, j'ai accordé 38 audiences à différents corps socioprofessionnels classés en huit catégories à savoir :

- la coopération internationale, regroupant le corps diplomatique, les représentants des organisations internationales et les membres des Parlements étrangers;
- la société civile, à savoir les organisations non gouvernementales, les associations et les organisations syndicales ;
- les chefs traditionnels et responsables religieux ;
- les institutions de l'Etat, membres du Gouvernement et responsables d'établissements publics ;
- les organisations et personnalités politiques ;
- les opérateurs économiques ;
- les dirigeants d'organes de presse ;
- les particuliers.

Les points et résultats saillants sont résumés ainsi qu'il suit :

1 Audiences relatives à la Coopération Internationale

1.1 Audience avec le Directeur Général de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)

Dr Xavier CRESPIEN était au Bénin dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des décisions prises lors de la réunion des Présidents des

Parlements de la CEDEAO qui a eu lieu à Ouagadougou du 20 au 22 juillet 2014. Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, en présence du Ministre de la Santé, je l'ai assuré des dispositions prises par le Parlement béninois pour le suivi. Aussi le Directeur Général de l'OOAS m'a-t-il fait part du choix porté sur le Bénin pour abriter le prochain sommet des Parlements de la CEDEAO dont le thème portera sur la couverture sanitaire universelle. J'ai marqué mon accord de principe pour la tenue de cette rencontre prévue pour se tenir courant premier trimestre de l'année 2018.

1.2 Audience avec l'Ambassadeur du Maroc

Son Excellence Monsieur Rachid RGUIBI m'a rendu une visite d'échange dans le cadre du renforcement des relations avec la Chambre des Représentants du Maroc. La création du Groupe interparlementaire d'amitié Bénin-Maroc est une retombée de cette rencontre.

1.3 Audience avec les membres du Bureau du Comité Interparlementaire de l'UEMOA

Conduit par son Président, Monsieur Jérémie N'GOUAN, le Bureau du Comité interparlementaire de l'UEMOA m'a rendu une visite de courtoisie en marge de la 40^{ème} session ordinaire de l'Institution qui s'est déroulée à Cotonou. Nous avons échangé sur la vie et les activités de l'Institution interparlementaire en mettant un accent sur l'extension de sa mission aux actions de contrôle.

1.4 Audience avec le Président de l'Assemblée Nationale de Guinée Bissau

Son Excellence Monsieur Cipriano CASSAMA, Président de l'Assemblée Nationale de la Guinée Bissau et Président en exercice de l'Union Parlementaire Africaine, a profité de son séjour au Bénin dans le cadre d'une réunion du Comité Interparlementaire de l'UEMOA, dont il est membre, pour me rendre une visite de courtoisie. Outre les questions relatives au renforcement de la coopération entre nos deux

Parlements, Monsieur CASSAMA m'a entretenu des actions de l'Union Parlementaire Africaine.

1.5 Audience avec le Chargé d'Affaires de l'Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela près le Bénin

La visite de Monsieur Luis Cabello GUERRA s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération interparlementaire entre le Venezuela et le Bénin. Nos discussions ont porté sur les opportunités de coopération et les possibilités d'échange de délégation entre les deux institutions. Suite à cette audience, le Groupe interparlementaire d'amitié Bénin-Venezuela a été activé.

1.6 Audience avec le Chef de la délégation de l'Union Européenne

En fin de mission au Bénin, Son Excellence Monsieur Josep COLL m'a rendu une visite de courtoisie au cours de laquelle nous avons échangé sur divers sujets notamment les relations entre le Bénin et l'Union Européenne, le renouvellement de l'accord de Cotonou qui prend fin en 2020 et le sommet d'Abidjan qui réunira en novembre, les Chefs d'Etats de l'Union Africaine et de l'Union Européenne. Ledit sommet a une dimension parlementaire importante.

1.7 Audience avec une délégation de la Task Force sur le Schéma de la Libéralisation des Echanges de la CEDEAO

La Task Force est un organe consultatif placé sous l'autorité du Président de la Commission de la CEDEAO et chargé de faire le plaidoyer pour la mise en œuvre effective du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO. Conduite par son Excellence Monsieur Salou DJIBO, ancien Président de la République du Niger et président de la Task Force, la délégation est venue me présenter sa feuille de route et son plan d'action. Elle a sollicité le soutien de la Représentation nationale dans la mise en œuvre du plan d'action qui vise la promotion de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO.

2 Audiences avec les organisations de la Société civile

2.1 Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo

Une délégation de l'Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo était à mon cabinet dans le cadre de l'organisation des journées portes ouvertes sur les espaces verts et l'éducation à l'écocitoyenneté. Je leur ai fait part de mon appréciation de l'initiative et de la disponibilité de l'Assemblée nationale à les soutenir.

2.2 Association des coiffeurs et esthéticiens professionnels de Porto-Novo

C'est aussi dans le but d'obtenir l'appui de l'Assemblée Nationale, dans le cadre de l'organisation du Mois culturel pour la promotion des métiers de la beauté et du bien-être, que l'Association des coiffeurs et esthéticiens professionnels de Porto-Novo a sollicité une audience. J'ai répondu favorablement à sa demande.

2.3 Syndicat des Diplomates, Interprètes-Traducteurs, Personnels Administratifs et Techniques du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (SYNDIPAT-MAEC)

La délégation du SYNDIPAT-MAE est venue m'exposer ses préoccupations relatives aux conditions socioprofessionnelles actuelles des agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et de son appréciation sur la gouvernance de la diplomatie. Tout en leur rappelant que la mise en œuvre de la politique étrangère est une prérogative régalienne de l'Etat, je leur ai promis que l'Assemblée Nationale fera ce qui est son pouvoir pour sauvegarder les acquis professionnels.

3 Audiences avec les responsables d'institutions publiques et membres du Gouvernement

3.1 Ministre de la Santé

En marge du séminaire d'appropriation des lois sur le Tabac et les Hépatites qui s'est déroulé du 28 au 29 juillet à Agoué, j'ai reçu en

audience le Ministre de la Santé, accompagné des membres de la mission d'appui audit séminaire. Nous avons échangé sur le contenu de ces lois et l'opportunité de leur adoption.

3.2 Nouveaux Ambassadeurs du Bénin

Conformément à la tradition, plusieurs Ambassadeurs nouvellement nommés m'ont rendu une visite de courtoisie avant leur départ en poste. Ces rencontres ont été l'occasion d'inviter les nouveaux ambassadeurs à œuvrer pour le renforcement de la coopération interparlementaire entre le Bénin et leurs pays d'accueil.

3.3 Stagiaires de l'Ecole Nationale Supérieure de la Police

La rencontre avec les commissaires stagiaires de Police s'inscrit dans le cadre des sorties pédagogiques auprès des institutions de la République, organisées par l'Ecole Nationale Supérieure de Police au profit des commissaires stagiaires en vue de l'obtention du diplôme d'Etudes Supérieures Appliquées de Police (DESAP). Nous avons échangé aussi bien sur le rôle de l'Assemblée Nationale que sur les questions relatives au renforcement de la sécurité au Bénin.

4 Audience avec les Chefs traditionnels et responsables religieux

4.1 Roi de Imeko du Nigéria

Une délégation de la cour royale d'Imeko, un royaume du Nigéria voisin du royaume de Kétou, a été reçue à mon cabinet dans le cadre d'un plaidoyer du Roi d'Imeko auprès des autorités béninoises et nigérianes en vue de la construction d'infrastructures pour faciliter la cohabitation entre les deux royaumes. Il a également plaidé pour que l'Etat béninois accorde une meilleure attention à la chefferie traditionnelle comme c'est le cas au Nigéria.

4.2 Bureau de l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin

A la veille du Synode général électif post-crise de l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin, le bureau de transition

précédemment installé pour conduire le processus de réconciliation de l'EPMB est venu me faire part de l'échéance de sa mission et me témoigner la reconnaissance de toute l'Eglise suite à sa réunification après deux décennies de crise. Tout en saluant l'effort de conciliation des dirigeants de l'Eglise, je les ai exhortés à la poursuite de l'œuvre dans la fraternité et la tolérance.

5 Audience avec les Opérateurs économiques : Consortium Touristes par Millions (CTM Bénin)

Au cours de l'audience qui lui a été accordée, le Président du Consortium Touristes par Millions a salué la décision du Gouvernement relative à la suppression de visa d'entrée au Bénin pour les ressortissants de plusieurs pays africains. Il a toutefois souligné, pour la mise en œuvre efficiente de cette décision, la nécessité d'une relecture de la loi n°86-012 du 26 février 1986 portant régime des étrangers en République du Bénin, dont l'article 17 subordonne l'entrée au Bénin des étrangers à l'obtention d'un visa.

CONCLUSION

Je crois pouvoir dire que la session qui s'est achevée a été riche non seulement en productions législatives qualitatives mais aussi et surtout en activités de renforcement des capacités aussi bien des députés que du personnel parlementaire.

Je voudrais, chers collègues, vous remercier sincèrement pour la qualité du travail réalisé au cours de la période de référence.

Je salue par ailleurs la sérénité, l'engagement et le sens élevé du devoir de l'ensemble des députés qui nous ont permis de remplir pleinement notre mission.

Je souhaiterais recommander plus d'assiduité et de ponctualité aux collègues à nos séances plénières et aux travaux en commission.

Des défis importants nous attendent. Nous devons prendre des initiatives législatives pour apporter notre contribution de qualité dans les réformes, afin, non seulement de consolider notre démocratie, mais aussi et surtout d'améliorer le bien-être de nos concitoyens.

Nous devons donc redoubler d'efforts et continuer à travailler dans un esprit de responsabilité et de tolérance. Je vous exhorte à perpétuer les attitudes et comportements qui rehaussent l'image de notre institution.



Adrien HOUNGBEDJI

ANNEXES

ANNEXE I : Tableau récapitulatif des Accords de crédits et de financement

REFERENCE DE LA LOI	OBJET	MONTANT
n° 2017-10	Accord de prêt signé à Vienne, le 09 novembre 2016, entre la République du Bénin et le Fond OPEP pour le développement international (OFID), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR).	6 720 000 000 F CFA
n° 2017-11	Accord de prêt signé par échange de courrier, le 04 janvier 2017 avec la Banque Ouest Africain de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER).	6 500 000 000 F CFA
n° 2017-12	Accord de financement signé à Cotonou, le 20 janvier 2017 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées en milieu urbain (PEPRAU).	40 734 929 700 F CFA
n° 2017-13	Contrat de financement du projet « Eau et Assainissement Cotonou phase III », signé à Bruxelles le 08 décembre 2016, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).	19 678 710 000 F CFA
n° 2017-14	Accord de prêt, signé par échange de courrier, le 23 décembre 2016, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement (BIDC) de la CEDAO, dans le cadre du financement partiel de la première phase du projet de construction d'une centrale thermique de 400MW à Maria Gléta).	15 000 000 000 F CFA
n° 2017-16	Accord de prêt signé à Cotonou le 07 mars 2017, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement des études du projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou (phase 2) et de protection côtière.	822 459 000 F CFA

REFERENCE DE LA LOI	OBJET	MONTANT
n° 2017-17	Accord de prêt signé à Cotonou le 07 mars 2017, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement des études du projet de l'autoroute du corridor Abidjan-Lagos.	821 343 440 F CFA
n° 2017-18	Accord de prêt signé à Abidjan, le 13 avril 2017, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du Programme d'Appui Budgétaire au Secteur de l'Energie au Bénin-Phase I (PASEBE).	821 343 440 F CFA
n° 2017-19	Convention de Crédit signée le 10 avril 2017, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement, dans le cadre du financement du projet DEFISSOL.	32 797 850 000 F CFA
n° 2017-22	Accord de financement additionnel signé à Cotonou, le 28 février 2017, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la seconde phase du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO)/WAAPP-Bénin.	12 004 000 000 F CFA
n° 2017-25	Convention de crédit signé le 10 avril 2017 entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement dans le cadre du financement du Projet de développement de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelle (DEFI-Pro).	13 119 140 000 F CFA
n° 2017-26	Accord de prêt signé à Cotonou, le 10 avril 2017, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement de la deuxième phase du Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM II).	4 120 000 000 F CFA
TOTAL		153 139 755 580 F CFA

ANNEXE II : Questions au Gouvernement

II.1-Questions écrites enregistrées pendant la période de référence

N° D'ORDRE	NUMERO & DATE DE LA QUESTION	OBJET	AUTEUR DE LA QUESTION ET DATE DE TRANSMISSION	AUTEUR DE LA REPONSE ET DATE DE RECEPTION
01	QE n° 15 du 09/05/2017	La persistance des conflits entre les populations riveraines du Parc W et les gardes faunes dans la Commune de Banikoara, Kandi, Malanville, Karimama et Kérou.	Sabaï KATE 10/05/2017	<i>Pas de réponse</i>
02	QE. n°16 du 16/05/2017	La transmission des rapports sur l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017.	Éric HOUNDETE 17/05/2017	<i>Pas de réponse</i>
03	QE n°17 du 19/05/2017	L'expulsion des occupants de la forêt classée de l'Alibori supérieur.	Sabaï KATE 29/05/2017	<i>Pas de réponse</i>
04	QE. n° 18 22/05/2017	L'aménagement et travaux d'assainissement durant la période allant de 2005 à 2015 dans les Communes du Bénin	Gérard GBENONCHI 29/05/2017	<i>Pas de réponse</i>
05	QE. n° 19 22/05/2017	Les routes aménagées et bitumées durant la période allant de 2005 à 2015 sur l'ensemble du territoire national.	Gérard GBENONCHI 29/05/2017	<i>Pas de réponse</i>
06	QE. n° 20 22/05/2017	Les points d'eau (forages et puits) réalisés durant la période allant de 2005 à 2015 dans les Communes du Bénin.	Gérard GBENONCHI 29/05/2017	<i>Pas de réponse</i>
07	QE. n° 21 14/06/2017	L'état de la route Parakou-Wêwê	Rachidi GBADAMASSI 15/06/2017	<i>Pas de réponse</i>
08	QE. n° 22 21/07/2017	Les Agences d'exécution des projets du Programme d'Action de Gouvernement.	Eric HOUNDETE 25/08/2017	<i>Pas de réponse</i>
09	QE. n° 23 02/08/2017	Le Phénomène de prolifération des structures de transaction ou de vente de parcelles dans notre pays.	Nazaire SADO 20/07/2017	<i>Pas de réponse</i>
10	QE. n°24 12/09/2017	Les marchés gré à gré	Eric HOUNDETE 24/09/2017	<i>Pas de réponse</i>

II.2- Questions orales enregistrées pendant la période de référence

N° D'ORDRE	NUMERO & DATE DE LA QUESTION	OBJET	AUTEUR DE LA QUESTION	OBSERVATIONS ET DATE DE LA REPONSE
01	QO n° 59 du 24/04/2017	L'évolution du procès de la disparition de Pierre Urbain DANGNIVO	Dakpè SOSSOU 26/04/2017	Non examinée
02	QO. N° 60 du 27/04/2017	La mise en service de l'aéroport international de Tourou.	Issifou AMADOU 27/04/2017	Non examinée
03	QO. n°61 27/05/2017	Le recrutement des quatre-vingt-quatorze (94) nouveaux agents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) par le biais du cabinet AGEFIC SA.	Guy D. MITOKPE29/05/2017	Non examinée
04	QO. n°62 27/05/2017	La place du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles de la Vallée de l'Ouémé (PAIAVO) dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG).	Simplice CODJO 29/05/2017	Non examinée
05	QO. n° 63 27/05/2017	Le sort réservé aux victimes de l'opération de déguerpissement.	Simplice CODJO 29/05/2017	Non examinée
06	QO. n° 64 27/05/2017	Le blocage de la mise en service de la station de pesage d'essieux à base de vitesse de Houègbo.	Marcellin AHONOUKOUN29/05/2017	Non examinée
07	QO. n° 65 06/06/2017	Le licenciement du personnel de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA).	Issifou AMADOU	Non examinée
08	QO. n° 66 du 07/06/2017	L'annulation des dettes de la SBEE	Jean Marie ALAGBE	Non examinée
09	QO. n° 67 du 08/06/2017	Le licenciement du personnel du COTEB	Issifou AMADOU	Non examinée
10	QO. n° 68 du 08/06/2017	La réfection des pistes cotonnières	Dakpè SOSSOU	Non examinée

N° D'ORDRE	NUMERO & DATE DE LA QUESTION	OBJET	AUTEUR DE LA QUESTION	OBSERVATIONS ET DATE DE LA REPONSE
11	QO. n° 69 du 13/06/2017	La liquidation de la SONAPRA et de l'ONASA	Dakpè SOSSOU	<i>Non examinée</i>
12	QO. n° 70 du 14/06/2017	La situation des étudiants des promotions ayant fini la 4 ^{ème} année en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 à la FLASH et en instance de soutenance de mémoire de maîtrise, mais bloqués depuis lors par un système inquiétant.	Gérard GBENONCHI	<i>Non examinée</i>
13	QO. n° 71 du 14/06/2017	La menace sur la campagne agricole au Bénin	Issifou AMADOU	<i>Non examinée</i>
14	QO. n°72 du 20/06/2017	La situation énergétique de notre pays.	Jérémié ADOMAHOU	<i>Non examinée</i>
15	QO. n°73 du 20/06/2017	La gestion mafieuse et peu orthodoxe à la SONAPRA	Paulin GBENOU	<i>Non examinée</i>
16	QO. n°74 du 20/06/2017	Les difficultés du CHD-Donga	Nouhoum Bida YOUSSEUF	<i>Non examinée</i>
17	QO. n°75 du 21/06/2017	L'évaluation des travaux d'assainissement des villes.	Jérémié ADOMAHOU	<i>Non examinée</i>
18	QO. n°76 du 21/06/2017	Le projet de valorisation de l'énergie solaire (PROVES)	Jérémié ADOMAHOU	<i>Non examinée</i>
19	QO. n°77 du 23/06/2017	La situation des Agents Contractuels de l'Etat (ACE) de l'ex Commission Nationale d'Appui à l'Obtention de Titres Fonciers (CNAO-TF)	Guy Dossou MITOKPE	<i>Non examinée</i>
20	QO. n°78 du 03/07/2017	La mauvaise qualité des services et la tarification abusive des GSM	Paulin GBENOU	<i>Non examinée</i>
21	QO. n°79 du 05/07/2017	La situation des béninois de la diaspora en attente de l'établissement ou du renouvellement de leurs pièces d'identité.	Gérard GBENONCHI	<i>Non examinée</i>
22	QO. n°80 du 05/07/2017	La crise environnementale (exploitation anarchique du bois).	Zimé KORA GOUNOU	<i>Non examinée</i>

II.3- Questions d'actualité enregistrées pendant la période de référence

N° D'ORDRE	NUMERO & DATE DE LA QUESTION	OBJET	AUTEUR DE LA QUESTION	OBSERVATIONS ET DATE DE LA REPONSE
01	QA. n°26 du 13/04/2017	Les difficultés d'évacuation du coton produit vers les usines.	Éric HOUNDETE	Examinée
02	QA. n° 27 du 08/05/2017	La situation administrative de deux cent trente (230) agents mis à la disposition de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier.	Adam BAGOUDOU	Examinée
03	QA. n° 28 du 08/05/2017	La liquidation de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA).	Issifou AMADOU	Examinée
04	QA. n° 29 du 09/05/2017	La situation de certains agents de la SONAPRA, de l'ONASA et des Jeunes Volontaires d'Expertise Professionnelles (JVEP).	Guy MITOKPE	Examinée
05	QA. n° 30 17/05/2017	Les réformes dans les Universités publiques, notamment l'Université d'Abomey-Calavi.	Guy MITOKPE	Non examinée
06	QA. n° 31 17/05/2017	La gestion déléguée de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE).	Guy MITOKPE	Examinée
07	QA. n° 32 30/05/2017	La proposition de mise en concession du Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU).	Robert GBIAN	Examinée
08	QA. n° 33 1 ^{er} /06/2017	Le recrutement d'un mandataire pour la gestion du Port de Cotonou.	Atchadé NOURENOU	Non examinée
09	QA. n°34 14/06/2017	La suspension du ticket de contrôle dans le transport de marchandises.	Nouhoum Bida YOUSSEUF	Non examinée

N° D'ORDRE	NUMERO & DATE DE LA QUESTION	OBJET	AUTEUR DE LA QUESTION	OBSERVATIONS ET DATE DE LA REPONSE
10	QA. n°35 21/07/2017	L'organisation du HADJ 2017.	Nouhoum Bida YOUSSEOUFOU	<i>Non examinée</i>
11	QA. n°36 21/07/2017	La liquidation de Bénin Télécoms Infrastructures et Libercom SA et la privatisation de Bénin Télécoms Services.	Nouhoum Bida YOUSSEOUFOU	<i>Non examinée</i>
12	QA. n°37 27/07/2017	L'annulation de l'autorisation d'installation de l'usine d'égrenage de Djougou	Nouhoum Bida YOUSSEOUFOU	<i>Non examinée</i>

Annexe III : Tableau récapitulatif des ateliers d'information et de sensibilisation des Députés et du personnel

N°	Thématiques	Lieu	Date	Partenaire/ Organisateur
1.	Atelier d'information et de formation des députés membres de la commission budgétaire (C2 et C3) sur le projet de loi portant règlement définitif du budget général de l'État, gestion 2015	Agoué	4 et 5 septembre 2017	Assemblée Nationale
2.	Séminaire parlementaire d'imprégnation du projet de loi portant code pénal en République du Bénin et des propositions de loi portant statut de la magistrature	Dassa-Zoumè	3 au 5 août 2017	Assemblée Nationale
3.	Séminaire d'appropriation des lois sur le tabac et les hépatites	Agoué	28 au 29 Juillet 2017	Ministère de la Santé
4.	Séminaire parlementaire sur le thème : « Le Parlement et les Droits de l'Homme »	Cotonou	18 et 19 mai 2017	Assemblée Parlementaire de la Francophonie
5.	Séminaire de renforcement des capacités en rédaction législative	Porto-Novo	26 au 28 septembre 2017	Union Interparlementaire

ANNEXE IV : Liste des 85 membres du Parlement des Jeunes du Bénin

Département de l'Alibori - Quota 8 1. ADAMOU OSSENI Issa 2. AMADOU KOURA Abasse 3. BAKARI Moulicath 4. BIO DOGO Nassirou 5. BIO NARAGUI Bio Séidou 6. BOUKARI BATA ALASSANE Abdoul-Waahidou 7. CAPO-CHICHI Coffi Dunstan 8. TRAORE Soudéissi Département de l'Atacora - Quota 7 1. BIO-YAU Abdel Moubarak 2. HABIBOU Abdel-Sadeck 3. KINSA Foubo Ulrich 4. KONTE Koura Aymard 5. N'KOUÉ Nathalie 6. SEIBOU MIKAILA Latifatou 7. TASSOU Orou Abdel Département du Borgou - Quota 10 1. ADAM WassilatouArikè 2. AFFOUDA Issaou 3. ALOAKINNOU Kpénassou Marie Thérèse Bénédicte 4. BAGNAN Aïssathou 5. ETCHNIN Vincent 6. GNAHOUI David Anicet 7. HONNAHO Eckfred 8. MOUTOUAMA N'kopouwè Sébastienne 9. NIMONTA N'TCHA François 10. ZOHOUN G. M. B. Inès J. Département de la Donga - Quota 5 1. ADABOUKO Charles Sourou Adéwolé 2. AFFOUKOU Tchinou Elvire Carole 3. AMINOU Abdoul-Taïrou 4. BANOIN Ayéfèmi Patrick Alexis 5. TAMANTA Wilfrid Albert Malick Département des Collines - Quota 6 1. ADJAHOU Adébayolfèdoun Cyriaque 2. ADJAKOSSA ZoungbowènonMahunan Jean Duconoï 3. AGRE Lionceau Clovis 4. AMADJI Sènam Floriane Aïnasse 5. KAFFOUCHONI Oloulou Sosthène Menard 6. TCHOMAKOU Ifèdé Sylvestre Département du Couffo - Quota 6 1. ATCHA SOFIADAN Marturin 2. BAH-AGOSSOU Alex Basile 3. BASSAN Anicet 4. GANGBADJA Adébayo Alban Eusèbe 5. HOUNGNIGBE DésiréAmèvilside 6. SOSSOUKPE Eké Juste Pascaline	Département du Mono - Quota 4 1. AMETEPE Alain Darius 2. HADJO Sèwa Arnaud 3. SENOU Rodrigue 4. TOSSI SAME Jacquelin Essevemenou Département du Zou - Quota 7 1. ADAGBE Nomégo Canisius Déo-Gracias 2. DJOSSA Mahutondji Jonas 3. KOTOBIDJO Mahugnon Néhémie 4. MICHAÏ MahounaAstideFélicine 5. SOHOU Marcellin David 6. TINDO Sèhou Armel 7. YETCHENOU Régis Cédric Sèmèvo Département de l'Atlantique - Quota 12 1. ABO Christ 2. ADIKPONSI Arias Roland Codjo 3. AHOANGBE Vanessa Maryline 4. AKODJETIN Charlotte Espérance Z. 5. AVLESSI Koffi Simplicie 6. DAZOGBO Billy Christ-Roi Y. G. E. 7. KOSSOU BidossessiDossou Elie 8. KOUASSI Anita Myriam Emma 9. KPENOU Sèdami Stéphanie Floriane 10. KPOHINTO AihwaEméline 11. LANGBENON Jésumèvo Hermann 12. LASSENI KomlanCédric Ostwald Département du Littoral - Quota 6 1. AMOUSSOU Sègnon Charbel 2. DEDEGNON Cédric 3. GANSOU Crédo Luc Tohouégnon 4. GBEHA Chamma 5. WHANDENON RuddyDéoSilas M. 6. ZADJI Tatiana WivineOrè-Oluwa Département de l'Ouémé- Quota 9 1. AHOMADIGANHO Sètondji Ignace Aimé 2. AHOANGONOU Xavier Bamidélé 3. APOVO Florimond GaelMahoussi 4. AYADJI Serge Patrick Elagnon 5. HOUEDOKOU Alain 6. HOUNTONDJI Carine Alexia Sourou 7. KOUAKANOU Gbènoukpo Prince Roméo 8. MAKOU Biwis Juste Max Olaitan 9. TANKPINOU Fèmi Abel Département du Plateau - Quota 5 1. AKILATAN Tétédè B. François 2. DEGBOGBAHOUN Fifamè Kelly 3. GNONLONFOUN Anicet Mitondji 4. LACHOKOU AdigouBidémi Marcel 5. LANION Lagokè Henri
---	---

**ANNEXE V : NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA)
DU 1^{ER}/04 AU 30/09/2017**

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2017

LES GRANDES MASSES DES CREDITS DU BUDGET 2017

<u>I - DEPENSES REPARTIES</u>	<u>10 565 422 591</u>
1) Dépenses réparties du personnel	7 587 502 591
2) Dépenses réparties en achats de biens et services	2 977 920 000
<u>II-DEPENSES NON REPARTIES</u>	<u>2 712 345 000</u>
1) Dépenses non réparties en achats de biens et services	2 412 345 000
2) Dépenses non réparties (autres transferts courants)	300 000 000
<u>III- Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA)</u>	<u>778 675 000</u>
TOTAL	<u>14 056 442 591</u>

LES GRANDES MASSES DU DISPONIBLE DU BUDGET 2017 AU 31/03/17

<u>I - DEPENSES REPARTIES</u>	<u>7 496 451 493</u>
1) Dépenses réparties du personnel	5 126 817 507
2) Dépenses réparties en achats de biens et services	2 369 633 986
<u>II - DEPENSES NON REPARTIES</u>	<u>1 711 730 810</u>
1) Dépenses non réparties en achats de biens et services	1 447 821 160
2) Dépenses non réparties (autres transferts courants)	263 909 650

III - Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA)

701 029 270

TOTAL

9 909 211 573

LES GRANDES MASSES DES DEPENSES ENGAGEES DU 01/04/ AU 30/09/17

I - DEPENSES REPARTIES

4 703 702 511

1) Dépenses réparties du personnel

3 270 166 498

2) Dépenses réparties en achats de biens et services

1 433 536 013

II - DEPENSES NON REPARTIES

1 258 017 300

1) Dépenses non réparties en achats de biens et services

1 066 066 300

2) Dépenses non réparties (autres transferts courants)

191 951 000

**III - Budget d'Equipement Socio - Administratif
(BESA)**

311 170 665

TOTAL

6 272 890 476

**soit 63,30% du crédit
disponible au
31/03/2017**

LES GRANDES MASSES DES DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 30/09/17

I - DEPENSES REPARTIES

7 772 673 609

1) Dépenses réparties du
personnel

5 730 851 582

2) Dépenses réparties en achats de biens et services

2 041 822 027

II - DEPENSES NON REPARTIES

2 258 631 490

1) Dépenses non réparties en achats de biens et
services

2 030 590 140

2) Dépenses non réparties (autres transferts courants)

228 041 350

III - Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA)

388 816 395

TOTAL

10 420 121 494

**soit 74,13 des crédits
ouverts pour 2017**

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/17

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	I CREDIT INITIAL	II CREDIT REMANIE	III DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 31/03/17	IV=II-III CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2017	V DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/17	VI=III+V DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/AU 30/09/17	VII=II-VI CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2017	VIII=V:IV TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/17	IX=VI:II TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/01 AU 30/09/17
I	Chap 10 11 00 1111 00 <u>Dépenses réparties</u> Chap 10 11 00 1111 00 art 61 <u>Dépenses du personnel</u> Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 1 <u>*Traitements et salaires</u>	1 943 872 593	1 943 872 593	548 823 468	1 395 049 125	541 302 549	1 090 126 017	853 746 576	38,80	56,08
	Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 3 <u>*Primes et indemnités</u>	5 066 515 454	5 166 515 454	1 598 661 898	3 567 853 556	2 669 567 741	4 268 229 639	898 285 815	74,82	82,61
	Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 4 <u>*Cotisations sociales</u>	477 114 544	477 114 544	313 199 718	163 914 826	59 296 208	372 495 926	104 618 618	36,18	78,07
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 <u>Achats de biens et services</u> Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 1 <u>*Fournitures</u> Ligne 1 fournitures consommées	200 000 000	200 000 000	19 278 875	180 721 125	143 202 771	162 481 646	37 518 354	79,24	81,24
	Ligne 6 documentation, abonnements	50 000 000	50 000 000	0	50 000 000	0	0	50 000 000	0,00	0,00
	Ligne 7 frais de carburant et lubrifiants	681 320 000	681 320 000	150 864 000	530 456 000	456 128 800	606 992 800	74 327 200	85,99	89,09
	Chap 101 100 1111 00 art 62 para 2									

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/17

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	I CREDIT INITIAL	II CREDIT REMANIE	III DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 31/03/17	IV=II-III CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2017	V DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/17	VI=III+V DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/AU 30/09/17	VII=II-VI CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2017	VIII=V:IV TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/17	IX=VI:II TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/01 AU 30/09/17
	<u>*Dépenses d'entretien et de maintenance</u>	210 000 000	210 000 000	33 958 197	176 041 803	80 417 021	114 375 218	95 624 782	45,68	54,46
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 3 <u>*Prestations de service</u>	300 000 000	300 000 000	68 465 640	231 534 360	122 780 620	191 246 260	108 753 740	53,03	63,75
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 4 <u>*Assurances routières</u>	180 000 000	180 000 000	146 154 044	33 845 956	1 369 681	147 523 725	32 476 275	4,05	81,96
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 5 <u>*Electricité,eau,gaz,autres sources d'énergie</u>	90 000 000	90 000 000	22 484 820	67 515 180	58 796 853	81 281 673	8 718 327	87,09	90,31
	TOTAL A REPORTER	9 198 822 591	9 298 822 591	2 901 890 660	6 396 931 931	4 132 862 244	7 034 752 904	2 264 069 687		

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/17 (suite)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	I CREDIT INITIAL	II CREDIT REMANIE	III DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 31/03/17	IV=II-III CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2017	V DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/17	VI=III+V DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/AU 30/09/17	VII=II-VI CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2017	VIII=V:IV TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/17	IX=VI:II TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/01 AU 30/09/17
II	REPORT	9 198 822 591	9 298 822 591	2 901 890 660	6 396 931 931	4 132 862 244	7 034 752 904	2 164 069 687		
	<u>Dépenses réparties</u>									
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 6									
	<u>Dépenses de communication</u>	239 000 000	239 000 000	50 438	238 949 562	42 152 389	42 202 827	196 797 173	17,64	17,66
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 7									
	<u>*loyers et charges locatives</u>	32 300 000	32 300 000	8 400 000	23 900 000	16 800 000	25 200 000	7 100 000	70,29	78,02
	<u>Autres achats de biens et services</u>									
	Chap 101100111100 art 62 para 9 ligne3									
	<u>*Fonds spéciaux</u>	100 000 000	100 000 000	25 000 000	75 000 000	50 000 000	75 000 000	25 000 000	66,67	75,00
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 2									
	<u>*Frais de conférence, congrès et séminaire</u>	80 000 000	80 000 000	55 800 000	24 200 000	22 307 878	78 107 878	1 892 122	92,18	97,63
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 5									
	<u>*Fêtes et cérémonies</u>	60 000 000	60 000 000	6 925 000	53 075 000	50 168 065	57 093 065	2 906 935	94,52	95,16
	chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 7									
	<u>*Enquêtes et contrôles parlementaires</u>	465 300 000	365 300 000	0	365 300 000	92 095 000	92 095 000	273 205 000	25,21	25,21
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 9									
	<u>*Dépenses eventuelles diverses</u>	390 000 000	390 000 000	70 905 000	319 095 000	297 316 935	368 221 935	21 778 065	93,18	94,42

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/17 (suite)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	I CREDIT INITIAL	II CREDIT REMANIE	III DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 31/03/17	IV=II-III CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2017	V DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/17	VI=III+V DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/AU 30/09/17	VII=II-VI CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2017	VIII=V:IV TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/17	IX=VI:II TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/01 AU 30/09/17
	Chap 10 1000 1111 00 <u>*Dépenses non réparties</u> Chap 10 1000 1111 00 art 61 <u>Dépenses du personnel</u>	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	
	Chap 10 1000 1111 00 art 62 <u>Achats de biens et services</u> Chap 10 1000 111100 art 62 para 2 ligne 9 <u>*Travaux d'entretien et de maintenance</u>	421 845 000	421 845 000	146 757 950	275 087 050	267 926 680	414 684 630	7 160 370	97,40	98,30
	Chap 10 1000 1111 00 art 62 para 4 ligne 2 <u>*Frais d'assurance au profit des autorités politiques</u> <u>et du Personnel Administratif</u>	570 000 000	570 000 000	518 853 312	51 146 688	18 317 000	537 170 312	32 829 688	35,81	94,24
	TOTAL A REPORTER	11 557 267 591	11 557 267 591	3 734 582 360	7 822 685 231	4 989 946 191	8 724 528 551	2 832 739 040		

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/17 (Fin)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	I CREDIT INITIAL	II CREDIT REMANIE	III DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 31/03/17	IV=II-III CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2017	V DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/17	VI=III+V DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/AU 30/09/17	VII=II-VI CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2017	VIII=V:IV TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/17	IX=VI:II TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/01 AU 30/09/17
III	REPORT	11 557 267 591	11 557 267 591	3 734 582 360	7 822 685 231	4 989 946 191	8 724 528 551	2 832 739 040		
	Chap 10 1000 1111 00 art 62 para 8									
	*Frais de transport et de mission									
	Ligne 1 frais de transport à l'intérieur	37 500 000	37 500 000	19 106 164	18 393 836	0	19 106 164	18 393 836	0,00	50,95
	Ligne 2 frais de transport à l'extérieur	340 000 000	340 000 000	75 213 400	264 786 600	236 539 330	311 752 730	28 247 270	89,33	91,69
	Ligne 6 indemnités de mission à l'extérieur	470 000 000	470 000 000	133 318 014	336 681 986	336 148 290	469 466 304	533 696	99,84	99,89
	Ligne 7 indemnités de mission à l'intérieur	365 000 000	365 000 000	71 275 000	293 725 000	207 135 000	278 410 000	86 590 000	70,52	76,28
	Ligne 9 mission parlementaire d'information des populations	208 000 000	208 000 000	0	208 000 000	0	0	208 000 000	0,00	0,00
	Chap 10 10001111 00 art 64 para 5									
	*Autres transferts courants									
	Ligne 2 contribution aux organismes internationaux	40 000 000	40 000 000	12 490 350	27 509 650	0	12 490 350	27 509 650	0,00	31,23
	Ligne 3 contribution de l'AN aux projets	24 000 000	24 000 000	0	24 000 000	24 000 000	24 000 000	0	100,00	100,00
	Ligne 9 autres contributions de l'AN	236 000 000	236 000 000	23 600 000	212 400 000	167 951 000	191 551 000	44 449 000	79,07	81,17
	Chap 10 1000 2111 00 art 24									

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/17 (Fin)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	I CREDIT INITIAL	II CREDIT REMANIE	III DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 31/03/17	IV=II-III CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2017	V DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/17	VI=III+V DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/AU 30/09/17	VII=II-VI CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2017	VIII=V:IV TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/17	IX=VI:II TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/01 AU 30/09/17
	<u>Acquisitions et grosses réparations(BESA)</u> <u>Chap 10 1000 2111 00 art 24 para 1</u> <u>*Matériel et mobilier de logement et de bureau</u>	152 000 000	152 000 000	0	152 000 000	80 460 700	80 460 700	71 539 300	52,93	52,93
	<u>chap 10 1000 2111 00 art 24 para 3</u> <u>*Matériel roulant</u>	84 000 000	84 000 000	0	84 000 000	0	0	84 000 000	0,00	0,00
	<u>Chap 10 1000 2111 00 art 24 para 8</u> <u>*Autres acquisitions de biens</u>	542 675 000	542 675 000	77 645 730	465 029 270	230 709 965	308 355 695	234 319 305	49,61	56,82
	TOTAL	14 056 442 591	14 056 442 591	4 147 231 018	9 909 211 573	6 272 890 476	10 420 121 494	3 636 321 097	63,30	74,13

ANNEXE VI : Point des missions effectuées à l'étranger par les Députés
(Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017)

VI.1 MISSIONS EFFECTUEES PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE A L'ETRANGER

(Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017)

TOTAL : 09 Missions

INTITULE DES MISSIONS	
STATUTAIRES	NON STATUTAIRES
43 ^{ème} Session de l'APF, 06-11 juillet 2017, Luxembourg (GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG)	Mission de prise de contacts respectivement au Sénat français à Paris (FRANCE) et à l'ACP-UE à Bruxelles (BELGIQUE), 24 avril au 08 mai 2017.
Réunion de l'UIP, 24-28 juillet 2017, Genève (SUISSE)	Réunion préparatoire à l'organisation au Bénin de la 52 ^{ème} Session de l'APP-ACP-UE, 23-30 juin 2017, Bruxelles (BELGIQUE)
	28 ^{ème} Assemblée du Forum Crans Montana, 05-08 juillet 2017, Barcelone (ESPAGNE)
	Rencontre régionale de haut niveau des parlementaires de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad pour le financement adéquat de la santé, le dividende démocratique et les politiques de population et de développement, 20-22 juillet 2017, Ouagadougou (BURKINA-FASO)
	Cérémonie d'hommage à Feu Salifou DIALLO, Président de l'Assemblée Nationale du BURKINA-FASO à Ouagadougou, du 23 au 25 août 2017

INTITULE DES MISSIONS	
STATUTAIRES	NON STATUTAIRES
	Concertations préparatoires du 23 août au 06 septembre 2017, Genève (SUISSE), à la 52 ^{ème} Session de l'Assemblée parlementaire Paritaire ACP-UE et à la Session du Forum Crans Montana qui se tiendront au Bénin en novembre 2018
	3 ^{ème} édition de la Commémoration annuelle du sommet de la paix mondiale des religions, 11-22 septembre 2017, Séoul (COREE DU SUD)
02	07

VI.2 MISSIONS EFFECTUEES PAR LES DEPUTES A L'ETRANGER
(Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017)

TOTAL : 52 missions

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE								Non Inscrit
		LE PEUPLE D'ABORD (09 députés)	PRD (10 députés)	UNION PAIX DEMOCRATIE (10 députés)	UNION FAIT LA NATION (13 députés)	LA VOIX DU PEUPLE (09 députés)	AGIR POUR LE PEUPLE (09 députés)	BENIN UNIS ET SOLIDAIRE	AGIR POUR LA REPUBLIQUE (09 députés)	
MISSIONS STATUTAIRES : 12										
1	Réunion délocalisée de commission du Parlement de la CEDEAO, 11-15 avril 2017 Monrovia (LIBERIA)						David GBAHOUNGBA			
2	Réunion délocalisée de commission du Parlement de la CEDEAO, 23 avril-1 ^{er} mai 2017 Praia (CAP-VERT)		Yibatou SANI GLELE				Nazaire SADO			
3	4 ^{ème} Session ordinaire et réunions connexes du Parlement Panafricain, 8-19 mai 2017, Midrand (AFRIQUE DU SUD)		Corneille PADONOU	Justin AGBODJETE	Claudine PRUDENCIO	Nourénou ATCHADE	Rosine DAGNIHO			
4	1 ^{ère} Session Ordinaire du Parlement de la CEDEAO, 08-25 mai 2017, Abuja (NIGERIA)		Yibatou SANI GLELE	Parfait HOUANGNI			*David GBAHOUNGBA			

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE								Non Inscrit
		LE PEUPLE D'ABORD (09 députés)	PRD (10 députés)	UNION PAIX DEMOCRATIE (10 députés)	UNION FAIT LA NATION (13 députés)	LA VOIX DU PEUPLE (09 députés)	AGIR POUR LE PEUPLE (09 députés)	BENIN UNIS ET SOLIDAIRE	AGIR POUR LA REPUBLIQUE (09 députés)	
							*Nazaire SADO		Bida Nouhoume ABDOURAMANI YOUSSEFOU	
5	25 ^{ème} Assemblée Régionale Afrique de l'APF, 20-26 mai 2017, Rabat (MAROC)	*Yaya GARBA *Valentin DJENONTIN AGOSSOU		Janvier YAHOUDEDOU	Louis VLAVONOU	Nourénou ATCHADE				
6	46 ^{ème} Session de l'APP-ACP- UE, 12-23 juin 2017, San Giljan (MALTE)			Robert GBIAN				Marcellin AHONOUKOUN		Adolphe DJIMAN
7	23 ^{ème} Session extraordinaire du CIP/UEMOA, 25 juin -02 juillet 2017, Dakar (SENEGAL)			*Dakpè SOSSOU *Janvier YAHOUDEDOU			Pascal ESSOU		Lucien HOUNGNIBO	Rosine VEYRA SOGLO
8	70 ^{ème} Session du Comité Exécutif de l'UPA, 19-22 juillet 2017, Rabat (MAROC)		Edmond ZINSOU		Jocelyn DEGBEY			Zimé KORA GOUNOU		

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE								Non Inscrit
		LE PEUPLE D'ABORD (09 députés)	PRD (10 députés)	UNION PAIX DEMOCRATIE (10 députés)	UNION FAIT LA NATION (13 députés)	LA VOIX DU PEUPLE (09 députés)	AGIR POUR LE PEUPLE (09 députés)	BENIN UNIS ET SOLIDAIRE	AGIR POUR LA REPUBLIQUE (09 députés)	
9	Réunion de l'UIP, 24-28 juillet 2017, Genève (SUISSE)			Robert GBIAN						
10	Réunion de Commissions permanentes du Parlement Panafricain, 06-13 août 2017, Midrand (AFRIQUE DU SUD)		Corneille PADONOU	Justin AGBODJETE	Claudine PRUDENCIO	Nourénou ATCHADE	Rosine DAGNIHO			
11	Session extraordinaire du Parlement de la CEDEAO et séminaire de formation, 22 août-02septembre 2017, Lomé (TOGO)		Yibatou SANI GLELE	Parfait HOUANGNI			*David GBAHOUNGBA *Nazaire SADO		Bida Nouhoume ABDOURAMANI YOUSSEFOU	
12	40ème Session ordinaire et réunions connexes du CIP/UEMOA, 27 août-10 septembre 2017, Ouagadougou (BURKINA-FASO)			*Dakpè SOSSOU *Janvier YAHOUDEDEOU			Pascal ESSOU		Lucien HOUNGNIBO	
MISSIONS NON STATUTAIRES : 24										
1	Audition parlementaire régionale 11-13 avril 2017, Abidjan (COTE-D'IVOIRE)	*Abiba DAFIA *Idrissou BAKO		Jérémie ADOMAHOU						

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE								Non Inscrit
		LE PEUPLE D'ABORD (09 députés)	PRD (10 députés)	UNION PAIX DEMOCRATIE (10 députés)	UNION FAIT LA NATION (13 députés)	LA VOIX DU PEUPLE (09 députés)	AGIR POUR LE PEUPLE (09 députés)	BENIN UNIS ET SOLIDAIRE	AGIR POUR LA REPUBLIQUE (09 députés)	
								*Jean-Michel ABIMBOLA *Cyprien TOGNI		
2	Mission d'échanges auprès du Parlement français, 21-30 avril 2017, Paris (FRANCE)						André OKOUNLOLA-BIAOU		Bida Nouhoume ABDOURAMANI YOUSSEFOU	
3	Séminaire de formation sur le nouveau cadre harmonisé des finances publique de l'UEMOA, 29-31 mai 2017, Abidjan (COTE D'IVOIRE)		Raphaël AKOTEGNON		Gérard GBENONCHI				Adam BAGOUDOU	
4	Séminaire parlementaire Inter-régional, 26-30 juin 2017, Ouagadougou (BURKINA-FASO)	Abiba DAFIA	Paulin GBENOU							
5	Mission parlementaire à Venise (ITALIE), 12-21 juin 2017			Valentin Aditi HOUDE						
6	Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles									

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE								Non Inscrit
		LE PEUPLE D'ABORD (09 députés)	PRD (10 députés)	UNION PAIX DEMOCRATIE (10 députés)	UNION FAIT LA NATION (13 députés)	LA VOIX DU PEUPLE (09 députés)	AGIR POUR LE PEUPLE (09 députés)	BENIN UNIS ET SOLIDAIRE	AGIR POUR LA REPUBLIQUE (09 députés)	
	partiellement ou entièrement francophones, 18-23 juin 2017, Montréal (CANADA)									Gildas AGONKAN
7	Forum Politique de Haut niveau, 07-21 juillet 2017, New-York (USA)				MoukaramAd jibadé KOUSSONDA	Simplice CODJO	Benoît DEGLA	Nassirou ARIFARI BAKO		
8	Assemblée Générale annuelle du Réseau des Parlementaires Africains pour l'Evaluation du Développement (APNODE), 12-19 juillet Khartoum (SOUDAN)			Jérémie ADOMAHOU				Domitien N'OUEMOU	Maurice Katotcha CHABI	
9	Réunion préparatoire à l'organisation au Bénin de la 52 ^{ème} Session de l'APP-ACP-UE, 25 juin -02 juillet 2017, Bruxelles (BELGIQUE)			*Valentin Aditi HOUDE *Robert GBIAN						
10	43ème Session de l'APF, 06-11 juillet 2017, Luxembourg (GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG)	Léon DEGNY			*Louis VLAVONOU *Claudine PRUDENCIO	Justin ADJOVI	André OKOUNLOLA-BIAOU			

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE								Non Inscrit
		LE PEUPLE D'ABORD (09 députés)	PRD (10 députés)	UNION PAIX DEMOCRATIE (10 députés)	UNION FAIT LA NATION (13 députés)	LA VOIX DU PEUPLE (09 députés)	AGIR POUR LE PEUPLE (09 députés)	BENIN UNIS ET SOLIDAIRE	AGIR POUR LA REPUBLIQUE (09 députés)	
11	28ème Assemblée du Forum Crans Montana, 05-08 juillet 2017, Barcelone (ESPAGNE)		Raphaël AKOTEGNON					*Jean-Michel ABIMBOLA	Sabaï KATE	
12	Rencontre régionale de haut niveau des parlementaires de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad pour le financement adéquat de la santé, le dividende démocratique et les politiques de population et de développement, 20-22 juillet 2017, Ouagadougou (BURKINA-FASO)	Mohamed GIBIGAYE	Badirou AGUEMON						Maurice Katotcha CHABI	Gildas AGONKAN
13	13ème Colloque de parlementaires et de spécialistes des questions parlementaire, 26 juillet 02 août 2017, Oxfordshire (Royaume-Uni)			Mathurin Coffi NAGO			Valère TCHOBO			
14	Cérémonie d'hommage à Feu Salifou DIALLO, Président de l'Assemblée Nationale du BURKINA-FASO à	Yaya GARBA		Mathurin Coffi NAGO				Nassirou ARIFARI BAKO		

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE								Non Inscrit
		LE PEUPLE D'ABORD (09 députés)	PRD (10 députés)	UNION PAIX DEMOCRATIE (10 députés)	UNION FAIT LA NATION (13 députés)	LA VOIX DU PEUPLE (09 députés)	AGIR POUR LE PEUPLE (09 députés)	BENIN UNIS ET SOLIDAIRE	AGIR POUR LA REPUBLIQUE (09 députés)	
	Ouagadougou, du 23 au 25 août 2017									Gildas AGONKAN
15	Conférence annuelle des Présidents de Parlement africains, 10-11 août 2017, Midrand (AFRIQUE DUSUD)									Edmond AGOUA
16	Mission de prospection dans le cadre de l'extension de la radio hémicycle, 09-17 août 2017, Bologne (ITALIE)			Janvier YAHOUDEDEOU						
17	Mission d'observation des élections législatives 22 juillet 05 août 2017, Dakar (SENEGAL)			Dakpè SOSSOU			Pascal ESSOU			
18	Conférence continentale sur la problématique de l'intégration politique et socio-économique du continent africain, 22-26 août 2017, Yaoundé (CAMEROUN)		Janvier DONHOUAHOUE			Nourénou ATCHADE	Rosine DAGNIHO			

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE								Non Inscrit
		LE PEUPLE D'ABORD (09 députés)	PRD (10 députés)	UNION PAIX DEMOCRATIE (10 députés)	UNION FAIT LA NATION (13 députés)	LA VOIX DU PEUPLE (09 députés)	AGIR POUR LE PEUPLE (09 députés)	BENIN UNIS ET SOLIDAIRE	AGIR POUR LA REPUBLIQUE (09 députés)	
19	Mission auprès de l'Assemblée Nationale du Québec (CANADA) aux de réactiver la coopération entre les deux Parlements, 1 ^{er} -08 septembre 2017								Adam BAGOUDOU	
20	Forum parlementaire sur le développement durable, 03-09 septembre 2017, Bali (INDONESIE)		Noël AKISSOE		Léon Comlan AHOSSI					
21	Sommet des Parlementaires de la coalition interparlementaire pour l'éthique mondiale, 07-09 septembre 2017, New-York (USA)				Eric HOUNDETE					
22	Séminaire organisé par l'UIP et le Congrès National du Peuple de la République Populaire de Chine à Pékin, 04-18 septembre 2017		Augustin AHOUANVOEBLA		Antoine Kolawolé IDJI			Nassirou ARIFARI BAKO		
23	3ème édition de la Commémoration annuelle du sommet de la paix mondiale des religions, 11-22 septembre 2017, Séoul (COREE DU SUD)				Eric HOUNDETE					

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE								Non Inscrit
		LE PEUPLE D'ABORD (09 députés)	PRD (10 députés)	UNION PAIX DEMOCRATIE (10 députés)	UNION FAIT LA NATION (13 députés)	LA VOIX DU PEUPLE (09 députés)	AGIR POUR LE PEUPLE (09 députés)	BENIN UNIS ET SOLIDAIRE	AGIR POUR LA REPUBLIQUE (09 députés)	
									Gilbert BANGANA	
24	Séminaire régional à l'intention des jeunes parlementaires, 27-28 septembre 2017, Abuja (NIGERIA)				Guy Dossou MITOKPE	Mohamed Taofick HINNOUHO			Bida Nouhoume ABDOURAMANI YOUSSEUFOU	
NOMBRE DE DEPUTES BENEFICIAIRES : 58		06	09	08	08	04	07	06	06	04

VI.3- POINT DES DESISTEMENTS A DES MISSIONS
(Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017)

GROUPES PARLEMENTAIRES	INTITULE DES MISSIONS		DEPUTES	OBSERVATIONS
	STATUTAIRES	NON STATUTAIRES		
LE PEUPLE D'ABORD		Forum parlementaire sur le développement durable, 03-09 septembre 2017, Bali (INDONESIE)	Yaya GARBA	S'est désisté
UNION FAIT LA NATION		*Séminaire régional à l'intention des jeunes parlementaires, 27-28 septembre 2017, Abuja (NIGERIA) *Conférence continentale sur la problématique de l'intégration politique et socio-économique du continent africain, 22-26 août 2017, Yaoundé (CAMEROUN)	Claudine PRUDENCIO Jocelyn DEGBEY	S'est désistée //

GROUPES PARLEMENTAIRES	INTITULE DES MISSIONS		DEPUTES	OBSERVATIONS
	STATUTAIRES	NON STATUTAIRES		
LA VOIX DU PEUPLE		Conférence annuelle des Présidents de Parlement africains, 10-11 août 2017, Midrand (AFRIQUE DUSUD)	Salifou ISSA	S'est désisté
Non inscrit		40 ^{ème} Session ordinaire et réunions connexes du CIP/UEMOA, 27 août-10 septembre 2017, Ouagadougou (BURKINA-FASO)	Rosine VIEYRA SOGLO	S'est désistée

ANNEXE VII : Tableau des audiences du Président de l'Assemblée nationale

N°	NOM et PRENOMS	QUALITES
1	SEM Saliou DJIBO	Chef de délégation de la Task-Force CEDEAO Ancien Président du Niger
2	Joaquim-Maria JOSSE	Enarque, Diplomate de Formation Ancien fonctionnaire au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Béninoise Résident au Japon
3	- Timothé ODJO, - Fadhilou Moutaïrou, - Boniface Vignon, - Martine-Françoise Dossa, - Clément Noukpo KIKI	Ambassadeurs du Bénin près : - la République d'Ethiopie et l'Union Africaine, - le Royaume d'Arabie Saoudite, - la République Fédérative du Brésil, - la République du Ghana, - le Canada
4	Abdel-Afiz DJIBRIL	Particulier
5	Monlade Moubarak	Responsable du Mouvement des Jeunes du 1 ^{er} Arrondissement de Porto-Novo
6	Rachid RGUIBI	Ambassadeur du Royaume du Maroc à Cotonou
7	M. Oscar Luis CABELLO GUERRA	Ambassadeur de la République Bolivarienne du Venezuela près le Bénin
8	Claudine HOUNGUEVOU épouse KOTANNOU	Présidente de l'Association des Coiffeurs Esthéticiens Professionnels de la Municipalité de P/Novo
9	Josette de CHACUS	Particulier
10	Madame Fanta Déré GARBA S/c Recteur de l'Université Nationale d'Agriculture du Bénin	Chef Service Coopération de l'Université d'Agriculture (Comité d'organisation du Salon de l'Espace Vert)
11	Daouda Sabi DRAMANE	Secrétaire Général de SYNDIPAT-MAE (Syndicat des Diplomates, Interprètes-Traducteurs, Personnels Administratifs et Techniques du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération)
12	Idrissou FOUDOU et consorts	Commissaires Principaux de Police, stagiaires de l'Ecole Nationale Supérieure de Police (6e promotion)
13	Jérémie KPOVIESSI	Présidents BUE Centre Universitaire d'ADJARRA, UNSEB, BSU
14	Olouwafèmi FADEBI	Chargé de Mission du Roi d'Iméko du Nigéria
15	Romuald ALINKON et consorts	Délégation des employés de la société KAR GROUP
16	Kabirou AYEFEEMI	Directeur du CECAG-Bénin
17	Macaire LAADE	Ancien Directeur du CEG Sèhouè
18	Justin GBENAMETO	Magistrat, Ex procureur de la République de Cotonou

N°	NOM et PRENOMS	QUALITES
19	Chakirou A. AFFOLABI	Président du Collectif des Chefs Quartiers de Porto-Novo
20	Révèrend Nicodème ALAGBADA	Président de l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin
21	Narcisse GANDOLANHO	Administrateur principal du cabinet GZ TIC EXPERTISES
22	SEM Cipriano Cassama	Président de l'Assemblée Nationale de Guinée-Bissau
23	M. Jérémie N'GOUAN	Président du Comité Interparlementaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CIP-UEMOA)
24	Dine BOURAIMA	Président du Consortium Touristes par Millions (CTM-Bénin) Directeur Bénin Royal Hôtel
25	Samson HOUNGUE	Président de l'Association des Jeunes pour le Développement et l'Unité Nationale
26	Claudine S. MOROU	Chef Quartier OganlaAttakpamè
27	Josep COLL	Chef de délégation de l'Union Européenne au Bénin
28	M. Guy TOGNONMEGNI	Chef Quartier Sokomey-Toffinkomey
29	Ministre de la Santé & Monsieur Claude EVIN	Délégation des membres de la mission d'appui au Séminaire sur le Tabac et les Hépatites
30	Dr Grace G. LAWANI	Consul d'Israël à Cotonou
31	Prince Roméo KOUAKANOU et consorts	Délégation des Jeunes Parlementaires du Bénin (Ouémé Plateau) 2ème Mandature
32	Aimé GBAKLE et consorts	Délégation des Etudiants Béninoise Administratif à l'Ecole Supérieure de la Francophonie pour l'Administration et le Management (ESFAM)
33	Dr. Xavier CRESPIEN	Directeur Général de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)
34	Makarimi Abissola ADECHOUBOU	Ambassadeur du Bénin près le JAPON
35	François GODONOU et consorts	Délégation de Plan International du Bénin
36	Lucy TAMLYN	Ambassadeur des Etats-Unis près le Bénin
37	Parfait AGUIDIGO	Collectif des Agents de Terrain de COS-LEPI
38	Innocent SEWADE	Représentant Afrique de la Société Smart Concept Group Tél : 61 61 68 76

ANNEXE VIII : COMMENT ECOUTER Radio HEMICYCLE SUR UN TELEPHONE ?

COMMENT ECOUTER Radio HEMICYCLE SUR UN TELEPHONE ?

1. Installer l'application sur le téléphone ou la tablette. Une fois installée, l'icône de radio Hémicycle apparaîtra sur l'écran du téléphone.
2. A tout moment, il suffit d'appuyer sur l'icône affichée à l'écran pour écouter votre radio.

INSTALLATION DE L'APPLI.

1- Ouvrir **Google Play Store**
(Disponible sur tous les



Téléphones et tablettes Android)

2- Rechercher « **radio hémicycle** » ou « **assemblee nationale benin** »

Cet écran s'affichera :



3- Cliquer sur « **INSTALLER** »

Après 30 secondes environ, l'application est installée.
L'icône apparaîtra sur votre écran.

ECOUTER Radio Hémicycle.

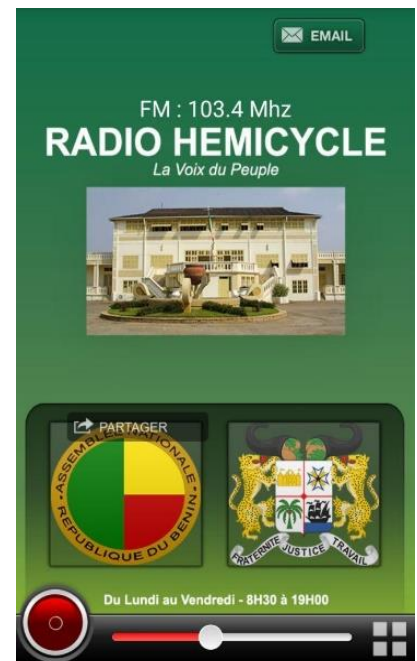
Chaque fois que vous avez envie d'écouter radio Hémicycle, il suffit d'appuyer sur l'icône de la radio. L'écran suivant s'affichera.

Appuyer sur la touche PLAY affichée à gauche en bas de l'écran.

Le volume peut être ajusté sur le téléphone ou sur la barre située totalement en bas de l'écran affiché.

Le menu composé de 4 petits carreaux, situé en bas, à droite de l'écran offre la possibilité :

- 1- d'accéder à la page Facebook de radio Hémicycle pour envoyer vos messages ou commenter l'actualité diffusée sur la radio.
- 2- d'activer ou désactiver une alarme de Réveil.
- 3- d'accéder directement au site internet de l'Assemblée nationale.



NB : Tout en écoutant Radio Hémicycle, vous pouvez utiliser votre téléphone pour d'autres tâches. Pour cela, il suffit de réduire l'icône.